



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mantes
La Jolie



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
VERSAILLES**



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMPLAQUEMTE IRRDARE



Yvelines
Le Département

**Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines**

STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

2024 - 2026

5 février 2024

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 2

SOMMAIRE

1. ETAT ET EVOLUTION DE LA SECURITE	6
<i>1.1. L'état et l'évolution de la délinquance 2020-2021-2022</i>	<i>7</i>
1.1.1. Etat et évolution de la délinquance générale	7
1.1.2. Le taux de criminalité.....	8
1.1.3. Le taux d'élucidation	8
1.1.4. Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)	8
1.1.5. Les Atteintes aux Biens.....	11
1.1.6. Les Infractions Economiques et Financières.....	14
1.1.7. Les Infractions Révélées par l'Activité des Services (IRAS).....	15
1.1.8. Synthèse	16
<i>1.2. Etat et évolution de la délinquance des 9 premiers mois des années 2021-2022-2023</i>	<i>17</i>
1.2.1. Etat et évolution de la délinquance générale	17
1.2.1. Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)	18
1.2.2. Les Atteintes aux Biens.....	22
1.2.3. Les Infractions Economiques et Financières.....	23
1.2.4. Les Infractions Révélées par l'activité des Services (IRAS)	24
1.2.5. Les violences urbaines.....	25
1.2.6. Synthèse	26
<i>1.3. Le diagnostic sur l'objectif « Prévention en faveur des jeunes exposés à la délinquance »</i>	<i>27</i>
1.3.1. La délinquance des mineurs 2020-2022	27
1.3.2. La délinquance des mineurs sur les 9 premiers mois (2021-2022-2023).....	28
1.3.3. La situation dans les établissements scolaires	30
1.3.4. Le constat de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	40

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 3

1.4. Le diagnostic sur l'objectif « Les violences faites aux femmes, l'accès au droit et l'aide aux victimes »	41
1.4.1. Les violences conjugales	41
1.4.2. L'intervenante sociale au commissariat.....	42
1.4.3. La Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.....	42
1.5. Le diagnostic sur l'objectif « Tranquillité Publique ».....	43
1.5.1. La lecture des services de la Ville.....	43
1.5.2. La situation dans les transports	44
1.5.3. La situation dans l'habitat social	46
1.5.4. Le problème des mariages perturbateurs	48
1.6. Le diagnostic sur l'objectif « Prévention de la radicalisation ».....	50
2. LES REPONSES APORTEES	51
2.1. La politique municipale de sécurité	52
2.2. La Justice.....	56
2.3. La Sous-Préfecture.....	57
2.4. La Police Nationale.....	58
2.5. Le Conseil départemental	59
2.5.1. L'action sociale	59
2.5.2. La prévention spécialisée.....	61
2.6. Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Yvelines (CIDFF78).....	63
2.7. La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.....	65
3. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	66
4. LE PLAN D' ACTIONS	68
4.1. Axe 1 : La prévention en faveur des mineurs et des jeunes majeurs exposés à la délinquance	71
4.2. Axe 2 : La prévention en faveur des femmes victimes, des publics vulnérables et leur accès au droit.....	85

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 4

4.3.	<i>Axe 3 : Renforcer la sécurité et la tranquillité publique</i>	94
4.4.	<i>Axe 4 : Prévenir la radicalisation</i>	105
5.	LA GOUVERNANCE ET LE MODE OPERATOIRE	108
5.1.	<i>La gouvernance</i>	109
5.2.	<i>Le mode operatoire</i>	110
5.2.1.	Mise en place de 3 groupes de travail thématiques	110
5.2.2.	Création d'un groupe dédié au traitement et au suivi des situations individuelles.	116
5.2.3.	Constitution d'un comité de pilotage prévention et sécurité (COPIL) interne Mairie	118
5.2.4.	Coordination	118
5.3.	<i>Dispositifs spécifiques en lien avec le Parquet de Versailles</i>	118
5.3.1.	L'utilisation du rappel à l'ordre et de la mesure de transaction municipale	118
5.3.2.	L'activation si nécessaire d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)	119
6.	LA COMMUNICATION	119
6.1.	<i>Communication interne en Mairie de Mantes-la-Jolie</i>	119
6.2.	<i>Communication externe</i>	119
6.3.	<i>Communication de crise</i>	120
7.	ÉVALUATION	120
8.	DUREE ET SIGNATURES	120
9.	ANNEXES	121

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 5

PREAMBULE

Dans le cadre de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance commune de Mantes-La-Jolie, la commune de Mantes-La-Jolie a souhaité le doter d'un plan d'actions pour la période 2023-2026 formalisé par une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention spécifique à la commune.

Cette démarche continuera de s'inscrire dans une totale complémentarité avec l'action conduite au niveau de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) concrétisée par la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2024-2030.

Dans ce cadre, des dispositifs complémentaires seront mis en place afin d'assurer la réponse de proximité indispensable qui ne peut s'exercer qu'au niveau de la commune

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 6

1. ETAT ET EVOLUTION DE LA SECURITE

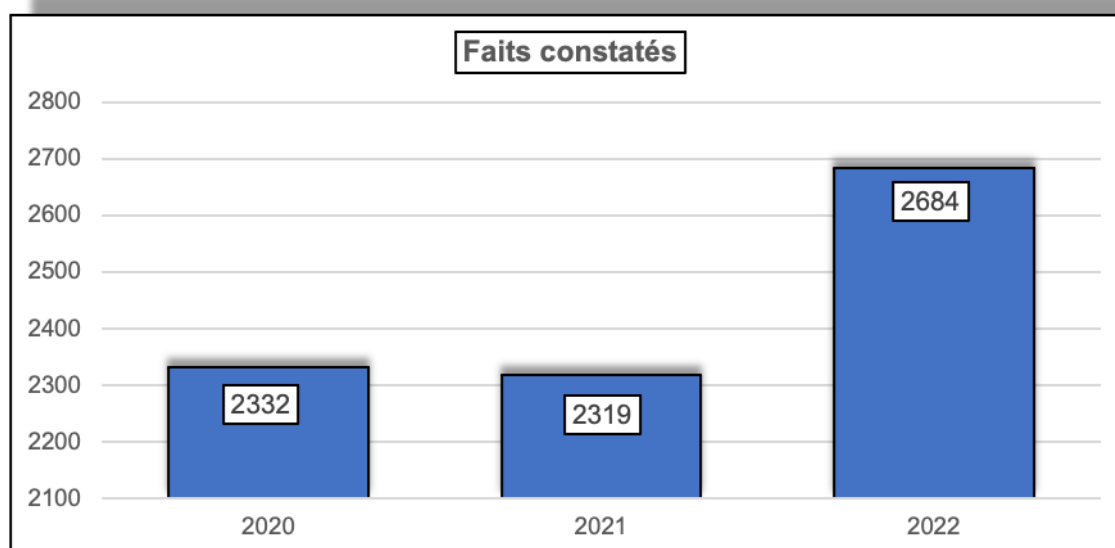
	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 7

1.1. L'état et l'évolution de la délinquance 2020-2021-2022

1.1.1. Etat et évolution de la délinquance générale

La délinquance générale est constituée par l'ensemble des crimes et délits enregistrés par la Police Nationale soit qu'ils soient portés à sa connaissance par une plainte de la victime, soit qu'ils soient révélés par l'activité des différentes Unités.

La délinquance générale est constituée de 3 principaux agrégats qui représentent l'essentiel de l'ensemble : Atteintes aux personnes (29,13%), Atteintes aux biens (37,92%), Infractions Révélées par l'Activité des Services (17,92%).



Après une très légère baisse enregistrée en 2021, la délinquance est repartie à la hausse en 2022 :

2020-2021 : - 0,55%

2020-2022 : + 15,09%

Les années 2020 et 2021 ont connu un ralentissement de l'activité délinquante en raison du Covid. L'année 2022 enregistre une nette augmentation dans une sorte de phénomène de rattrapage.

Les évolutions constatées à Mantes sont identiques à celles qui ont été observées sur l'ensemble du territoire national.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 8

1.1.2. Le taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport nombre de délits rapporté à la population sur mille. La population prise en compte est de 43 945 habitants (source Insee, population municipale millésimée 2020 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023).

Le taux de criminalité est un indicateur du niveau de la sécurité sur la commune.

Pour un total de 2 684 crimes et délits enregistrés en 2022, le taux de criminalité est de **60,07/1000**. C'est un taux qui situe Mantes-La-Jolie dans la moyenne nationale.

1.1.3. Le taux d'élucidation

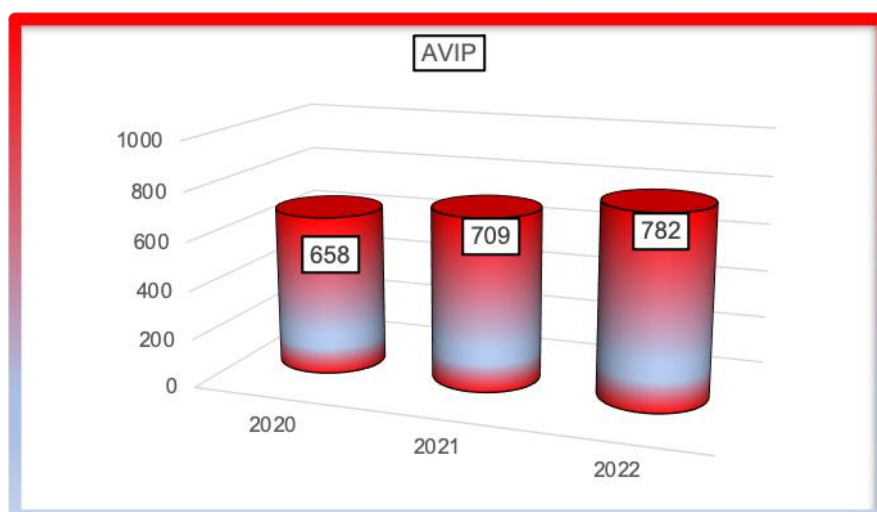
Il s'agit du rapport nombre de faits dont l'auteur a été identifié sur le nombre de faits enregistrés. Cet item mesure l'activité du service de police sur les faits commis.

Le taux d'élucidation est passé de 41,04% en 2020 à 40,88% en 2021 et à **47,17%** en 2022. C'est un taux supérieur à la moyenne nationale.

Ce chiffre recouvre des situations très contrastées. Le taux d'élucidation des infractions à la législation sur stupéfiants qui sont des infractions révélées par l'activité des services est de 100%. Il en est de même pour les violences familiales dont l'auteur est connu dès le dépôt de la plainte de la victime.

A l'autre bout du spectre, le taux d'élucidation des cambriolages est de 13% et celui des vols avec violences de 10 %. **Le taux d'élucidation des vols avec violences en 2022 est exceptionnel : 23%.**

1.1.4. Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)



L'agrégat des AVIP comprend 4 items dont le volume et l'évolution ne sont pas identiques : les AVIP non crapuleuses, les AVIP crapuleuses, les violences sexuelles et les menaces

L'ensemble des AVIP connaît un accroissement continu :

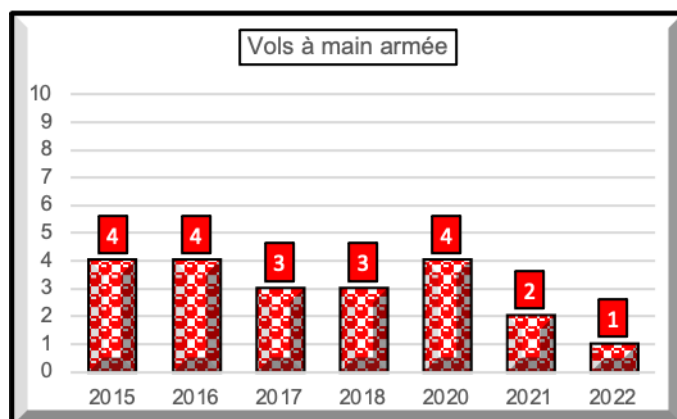
2020-2021 : + 7,75%

2021-2022 : + 10,29%

2020 – 2022 : + 18,84%

☛ Les violences physiques crapuleuses

➤ Les vols à main armée



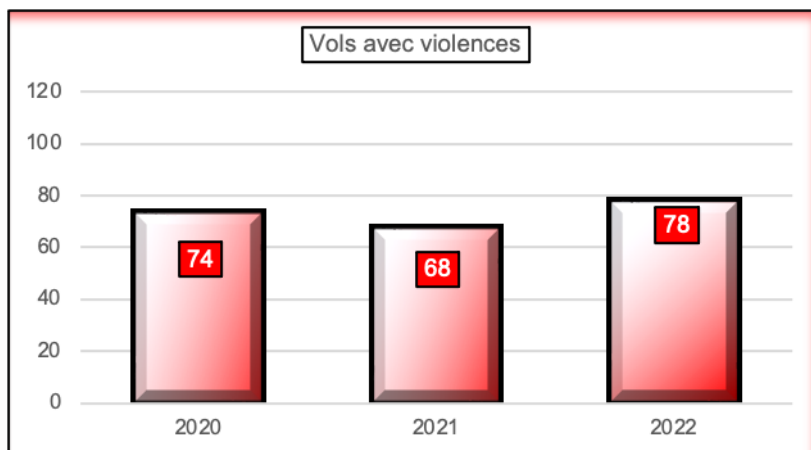
Le nombre des vols à main armée reste réduit et il continue à baisser.

Cette évolution constatée également sur le plan national est le résultat des mesures de protection prises par les cibles habituelles (banques) et notamment par la généralisation des dispositifs de vidéoprotection dont se dotent également les petits commerces.

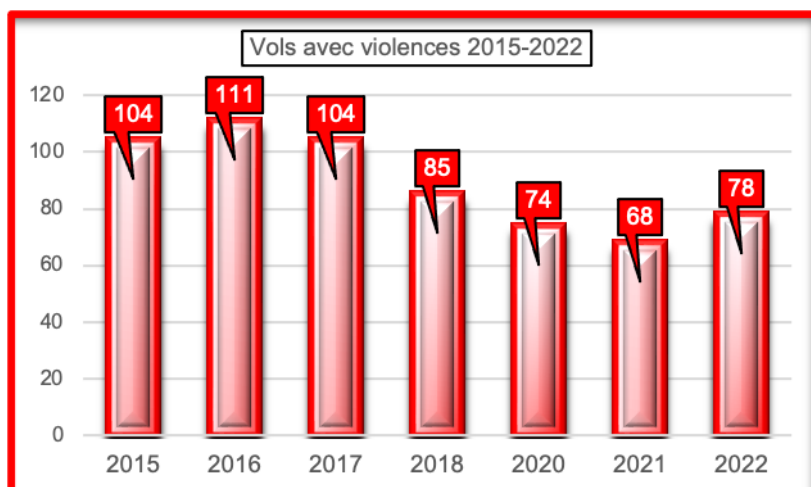
➤ Les vols avec violences

90% des violences physiques crapuleuses sont des vols avec violences.

Les vols avec violences sont des infractions qui touchent le citoyen à la fois au niveau de ses biens et au niveau de son intégrité physique. La violence est le moyen de commettre le délit. A ce titre, **ce type de délinquance est un facteur déterminant pour le ressenti de l'insécurité.**



Après une décreue continue de 2017 à 2021, on enregistre une poussée en 2022.



Sur la période, ces délits s'inscrivent dans une tendance baissière à l'inverse de l'évolution enregistrée sur le plan national.

☛ Les violences physiques non crapuleuses

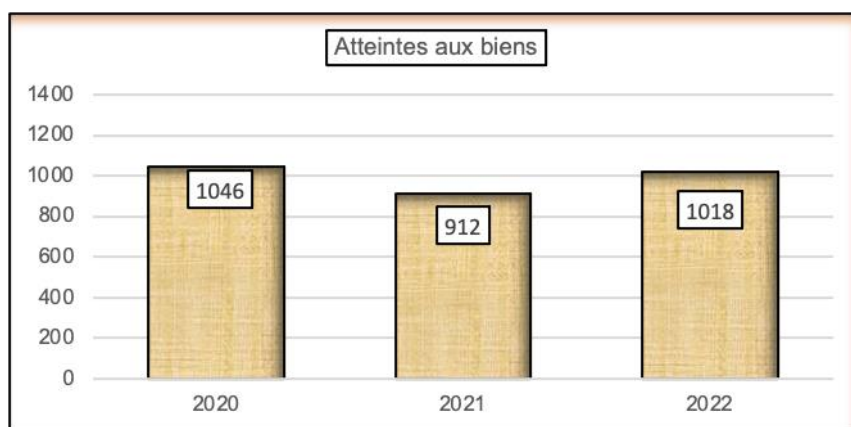
Elles sont composées essentiellement de coups et blessures volontaires et, à l'intérieur de cet item, des violences conjugales. Celles-ci sont en augmentation continue en phase avec la tendance enregistrée sur le plan national.

Au-delà d'une évolution intrinsèque au phénomène, ces données sont l'effet des mesures mises en place pour faciliter la révélation des faits par les victimes.¹

¹ Voir données au 1.4.1 Violences familiales

1.1.5. Les Atteintes aux Biens

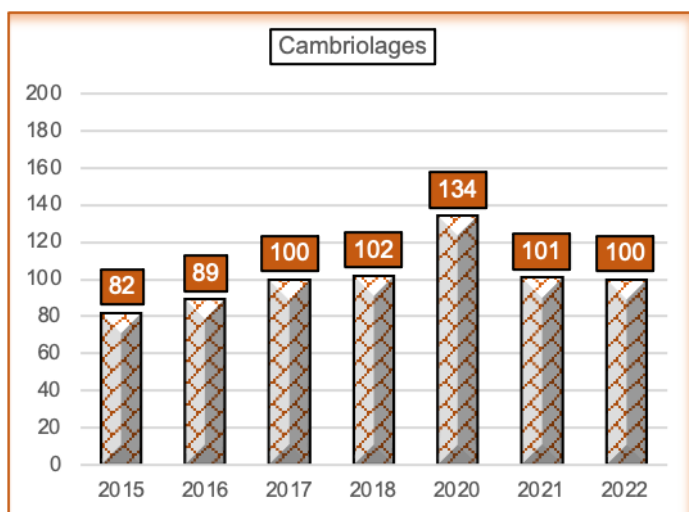
Cet agrégat regroupe les infractions suivantes : vols à main armée, autres vols avec violences sans arme à feu* (qui ont été inclus dans les violences physiques crapuleuses), vols avec effraction, vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur, vols simples, destructions et dégradations.



Après une nette baisse en 2021 (- 12,80%), cette délinquance est repartie à la hausse en 2022 (+ 11,62% par rapport à 2021) revenant à un niveau légèrement inférieur à celui de 2020 (- 2,67%).

L'évolution de cette délinquance est fortement impactée par les vols liés à l'automobile qui constituent les délits dont le volume est le plus important de l'agrégat : 25,90% en 2020, 21,70% en 2021, 16,40% en 2022.

➤ Les cambriolages

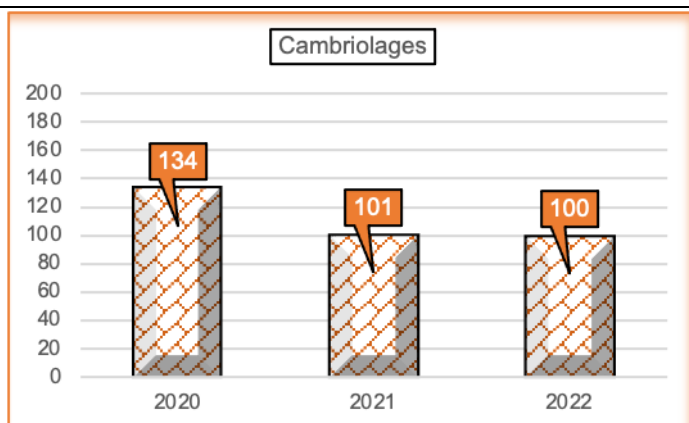


Ce type de délinquance augmente régulièrement jusqu'en 2020 qui constitue le point culminant de la période.

Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026

Ville de Mantes-La-Jolie

Page : 12

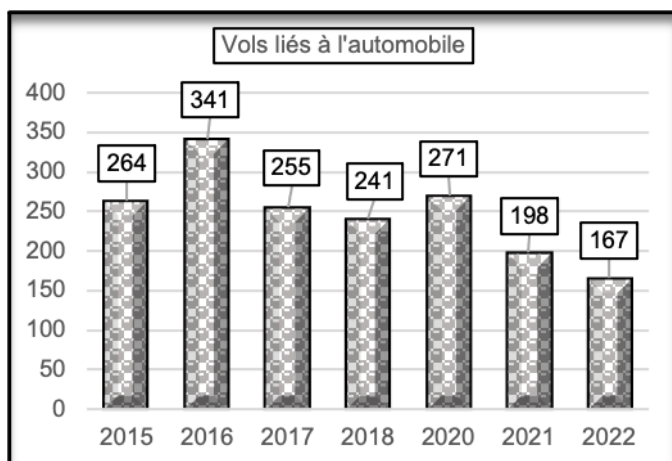


2021 et 2022 sont en baisse revenant au niveau ante 2020.

2020 (point culminant)-2022 : - 25,37%

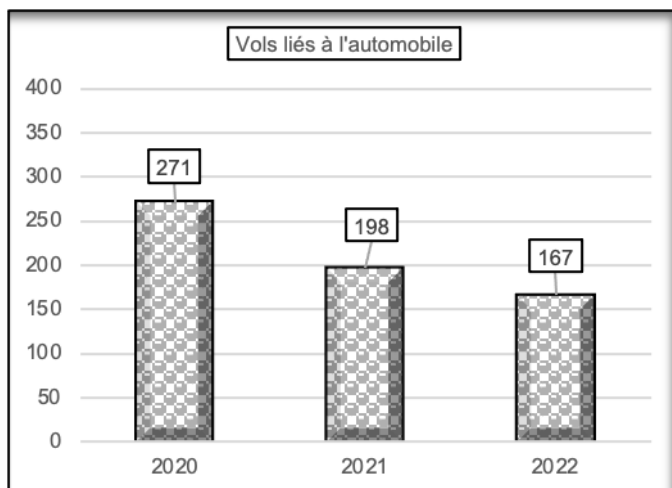
Il s'agit d'une évolution positive qui peut être mise sur le compte des mesures de prévention adoptées (campagnes de sensibilisation, pose d'alarmes, vidéoprotection) mais également sur une présence active des services de police dont on retrouve également l'impact dans l'augmentation des infractions révélées par cette activité.

- **Vols liés à l'automobile** (vols de véhicules à moteur, vols à la roulotte, à l'intérieur des véhicules, vols d'accessoires automobiles)



Ces délits qui constituent une part importante des atteintes aux biens connaissent une évolution en dents-de-scie sur un cycle de trois ans.

Cependant, sur la période, ils s'inscrivent dans une tendance baissière : - **36,74%** de 2015 à 2022. **Cette dernière année étant la plus basse de la période.**



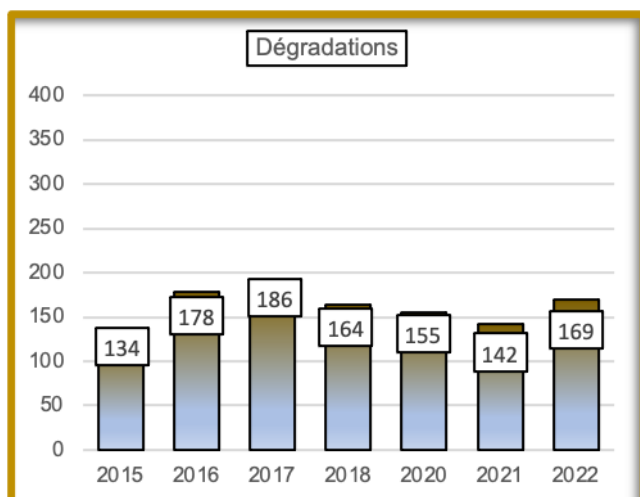
Pour les trois dernières années, la baisse est de 38,37%

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 13

➤ Dégradations et Incendies volontaires

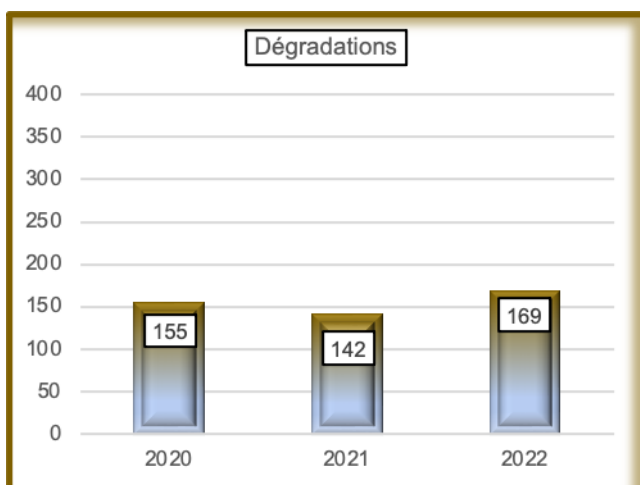
Ces délits touchent plus particulièrement les Quartiers Prioritaires de la Ville en l'occurrence à Mantes, le Val Fourré. Ils sont souvent commis lors des périodes de tensions comme on a pu en connaître en 2023 du 27 juin au 7 juillet à la suite de la mort d'un jeune automobiliste consécutive au tir d'un policier lors du contrôle routier de l'intéressé à Nanterre.

En dehors de ces périodes de tensions extrêmes, ces délits sont également commis au quotidien sous la forme de dégradations du mobilier urbain, de conteneurs poubelles, d'entrées d'immeubles dans l'habitat social ou d'incendies de véhicules.



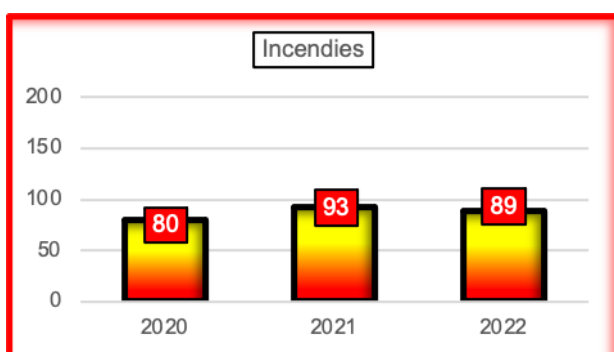
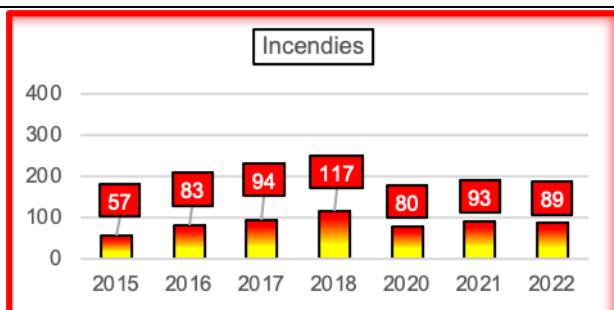
Ces infractions suivent une évolution en dents-de-scie liée à l'intensité des tensions qui peuvent exister.

La tendance générale est haussière : + 26,11% de 2015 à 2022.



L'évolution est identique au cours des trois dernières années :

- En dents-de-scie
- Avec une tendance haussière : + 9,03% entre 2020 et 2022



Comme les dégradations, les incendies sont dans une tendance haussière marquée par deux temps :

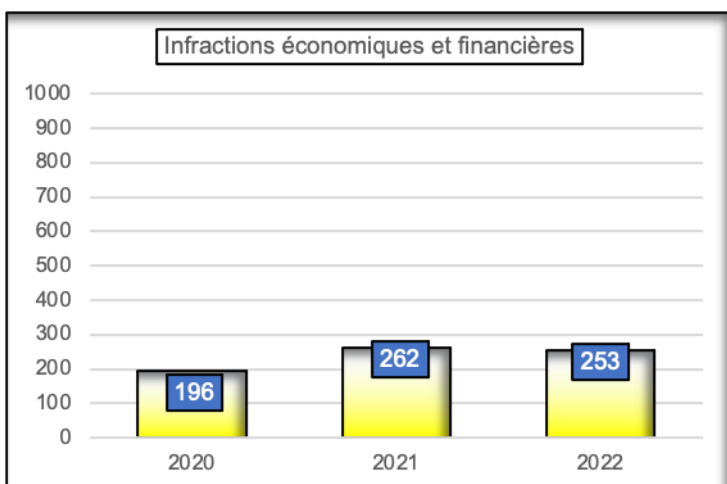
- 2015-2018 : augmentation de 105%
- 2020-2022 : un décrochage important en 2020 (- 31,62%) et une légère reprise en 2021 et 2022 (+ 11,25% sur 2020-2022)

Sur l'ensemble de la période, l'augmentation est de 56,14%.

1.1.6. Les Infractions Economiques et Financières

Il ne s'agit pas ici de la grande délinquance financière qui est traitée par les services spécialisés mais de la délinquance qui touche les citoyens au quotidien. Elle est constituée, en grande majorité, d'usages frauduleux de cartes de crédit.

On assiste, de plus en plus, au développement d'escroqueries commises par Internet dans lesquelles les auteurs profitent de la crédulité des victimes. Ce phénomène a nécessité la mise en place d'avis et de démarches de sensibilisation auprès des publics vulnérables comme les personnes âgées pour les prévenir contre cette forme de délinquance ;



Sur un volume global qui reste réduit, ces infractions progressent fortement en 2021 (+ 33,67%) et reste à ce niveau en 2022 avec un léger fléchissement (- 3,43%). Sur la période 2020-2022, ces faits augmentent de 29,08%. C'est une évolution identique à celle qui est enregistrée au niveau national

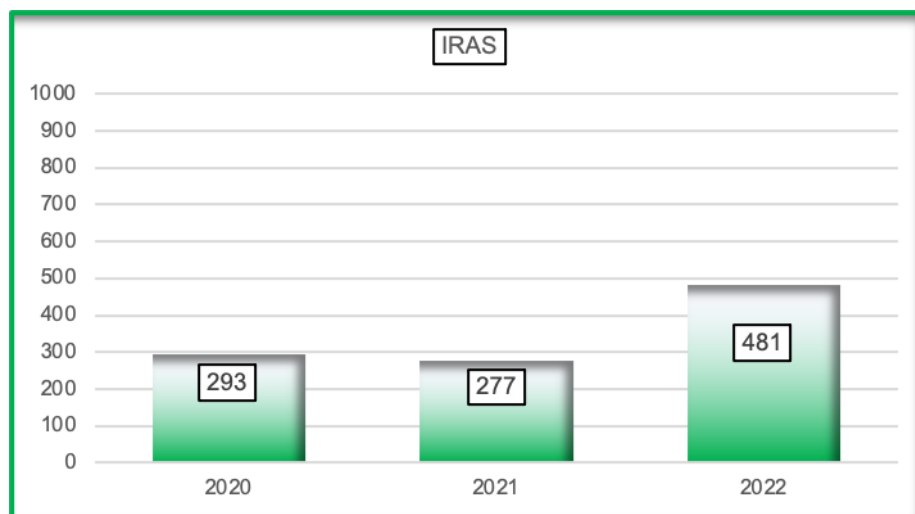
	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 15

1.1.7. Les Infractions Révélées par l'Activité des Services (IRAS)

Il s'agit des crimes et délits qui sont constatés par les différentes Unités du Commissariat lors de leurs patrouilles sur la voie publique. Cette révélation peut être fortuite mais elle peut également être la traduction d'une recherche spécifique pour lutter contre une forme déterminée de délinquance. Les infractions à la législation sur les stupéfiants, consommations et deals constituent la plus grande partie de ces faits).

Quelle que soit l'infraction constatée, il s'agit de faits qui traduisent l'activité des services de police dans le segment de délinquance considéré plus que l'évolution du phénomène.

Par ailleurs, l'enregistrement de ces infractions améliore fortement le taux d'élucidation global puisqu'il est de 100% en l'occurrence. Les faits constatés sont systématiquement des faits élucidés, les auteurs étant interpellés sur-le-champ, en flagrant délit c'est-à-dire en train de commettre l'infraction.



2020-2021 : - 5,46%

2021-2022 : + 73,64%

2020-2022 : + 64,16%

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 16

1.1.8. Synthèse

Pour la période 2020-2022,

➔ **Un point de préoccupation majeur** : une délinquance générale en hausse de **15,09%**

produite par l'augmentation

- des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique non crapuleuses (coups et blessures volontaires, violences dans la sphère familiale) + 18,84%
- des Infractions Economiques et Financières : + 29,08%
- et surtout des Infractions Révélées par l'Activité des Services (+ 64,16%). Leur évolution est la conséquence directe de l'investissement soutenu des services de police dans la recherche et la constatation des Infractions à la Législation sur les Stupéfiants qui en constituent la plus grande partie (90%).

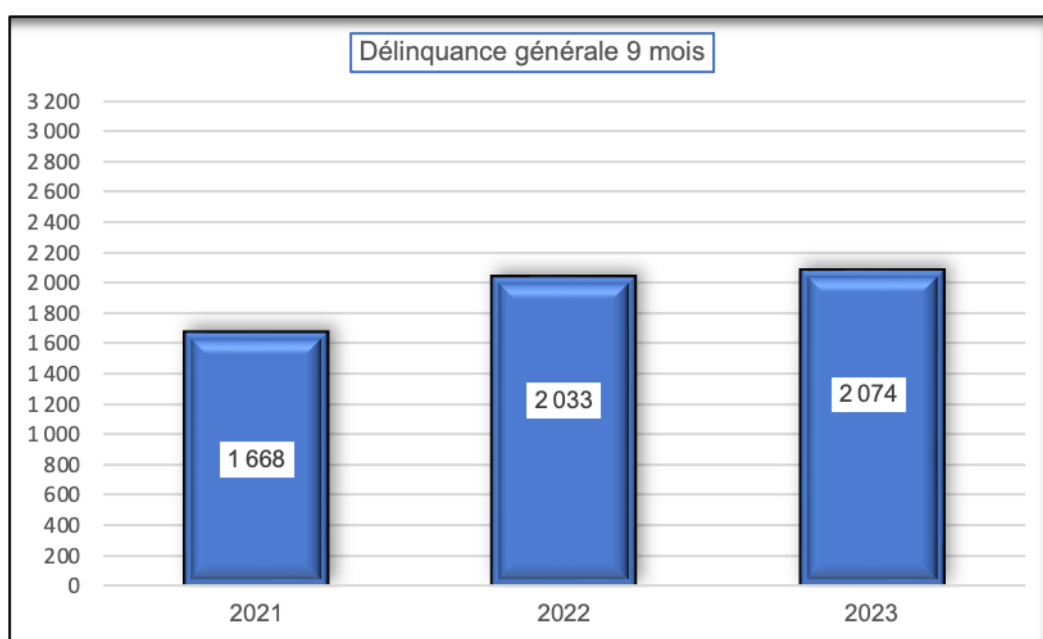
➔ **Des points positifs**

- Une diminution des cambriolages (- 25,37%)
- Une diminution des vols liés à l'automobile (- 38,37%)
- Un taux de criminalité se situant dans la moyenne nationale (60/1000)
- Un taux d'élucidation élevé provenant de l'augmentation des infractions à la législation sur les stupéfiants qui ont un taux d'élucidation de cent pour cent

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 17

1.2. Etat et évolution de la délinquance des 9 premiers mois des années 2021-2022-2023

1.2.1. Etat et évolution de la délinquance générale



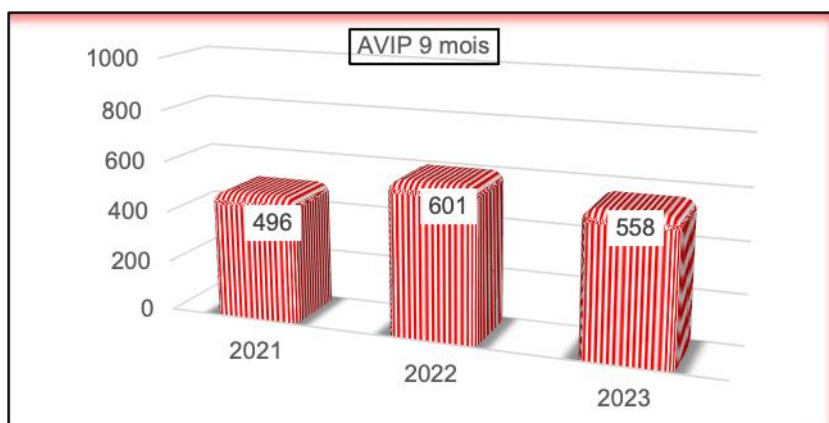
Sur la période considérée, la délinquance générale enregistre une progression continue. **Supérieure à 20% en 2022**, elle reste pratiquement stable en 2023.

Ce mouvement est surtout provoqué par la forte augmentation des infractions à la législation sur les stupéfiants.

Le côté positif est que cette évolution est la conséquence d'une action soutenue des services de police qui révèle des infractions existantes qui, sans cela, resteraient inconnues car elles ne donnent pas lieu à une plainte.

En outre, les infractions à la législation sur les stupéfiants constituent un volume important de délits qui pèse d'autant plus sur l'évolution globale de la délinquance. En 2023, ces infractions représentent 16,15% de la délinquance globale. Il s'agit du type de délit le plus élevé.

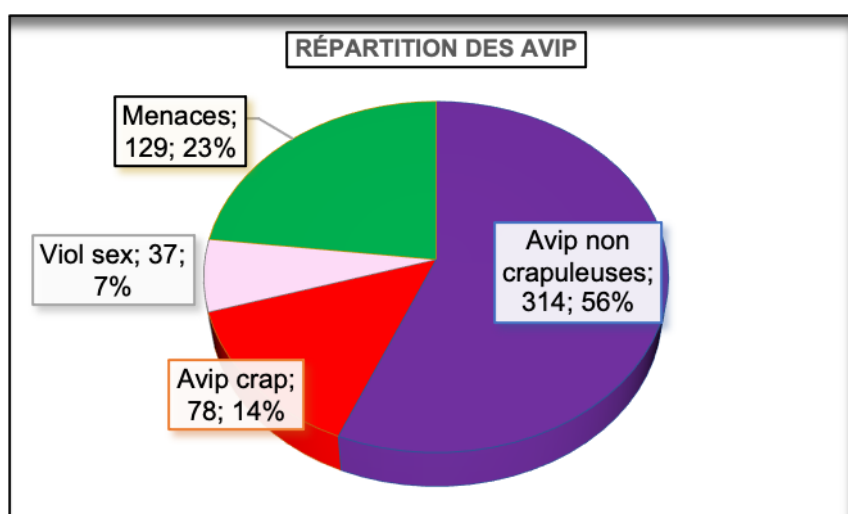
1.2.1. Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)



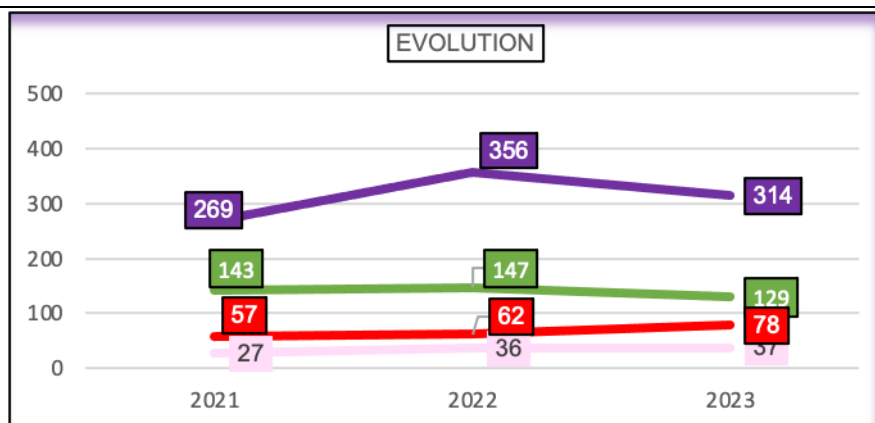
Ces infractions connaissent une forte augmentation en 2022 (+21.16%) suivie d'une baisse en 2023 (- 7,15%) mais leur volume reste supérieur à celui de 2021.

La hausse enregistrée en 2022 est conforme au mouvement enregistré sur le plan national.

L'agrégat des AVIP comprend 4 items dont le volume et l'évolution ne sont pas identiques : les AVIP non crapuleuses, les AVIP crapuleuses, les violences sexuelles et les menaces.

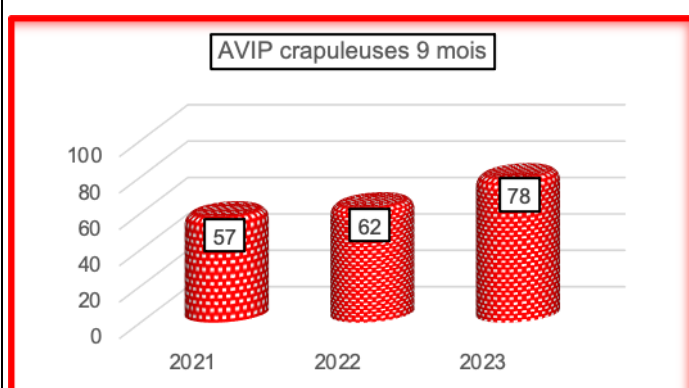


Dans l'ensemble des AVIP, les AVIP non crapuleuses représentent la part la plus importante (56%) suivies des menaces (23%), des AVIP crapuleuses (14%) et des violences sexuelles (7%).



- Les Avip non crapuleuses augmentent fortement au cours des 9 premiers mois de l'année 2022 (+ 32,34%) avant de diminuer en 2023 (- 11,79%) restant ainsi dans un mouvement tendanciel à la hausse
- Les menaces sont en baisse
- Dans un volume de faits restreint, les Avip crapuleuses sont en hausse continue : +8,77% en 2022, +25,80% en 2023 soit 36,84% de 2021 à 2023
- Les violences sexuelles restent également dans un volume de faits restreint mais progressent : + 37,02% de 2021 à 2023

1.2.1.1. Les AVIP crapuleuses



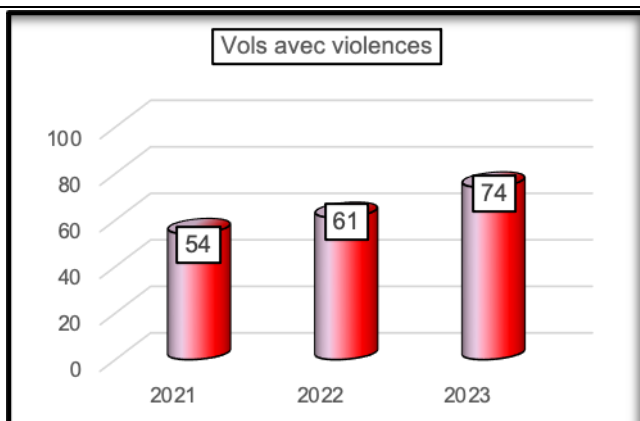
Les AVIP crapuleuses ont pour objectif l'appropriation d'un bien ; la violence est le moyen utilisé par le délinquant pour arriver à ses fins.

Ces infractions augmentent de façon continue :

- + 8,77% en 2022
- + 16,12% en 2023

A l'intérieur de cet ensemble :

- les vols à main armée restent stables à un niveau bas : 2 en 2021, 1 en 2022, 3 en 2023
- les vols avec violences sont en augmentation continue



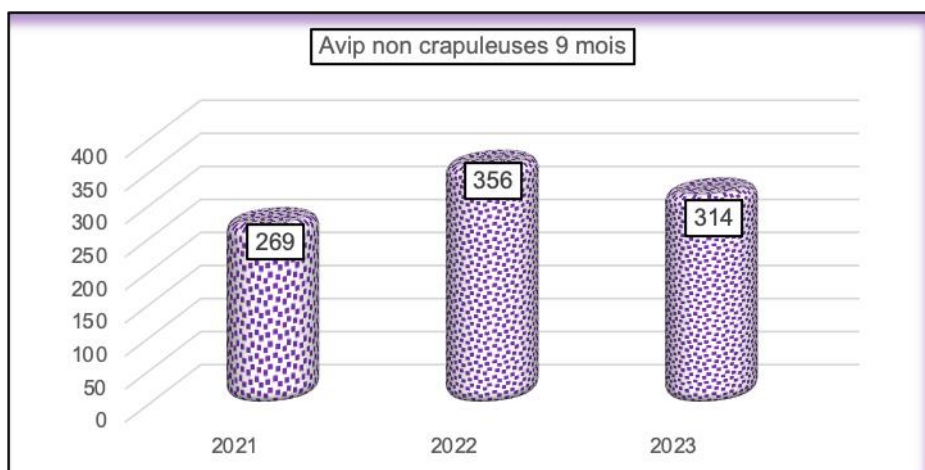
Ces infractions augmentent de façon continue :

+ 12,96 % en 2022

+ 21,31% en 2023

L'accroissement de ces délits qui atteignent le citoyen physiquement et dans ses biens alimente fortement le sentiment d'insécurité.

1.2.1.2. Les AVIP non crapuleuses

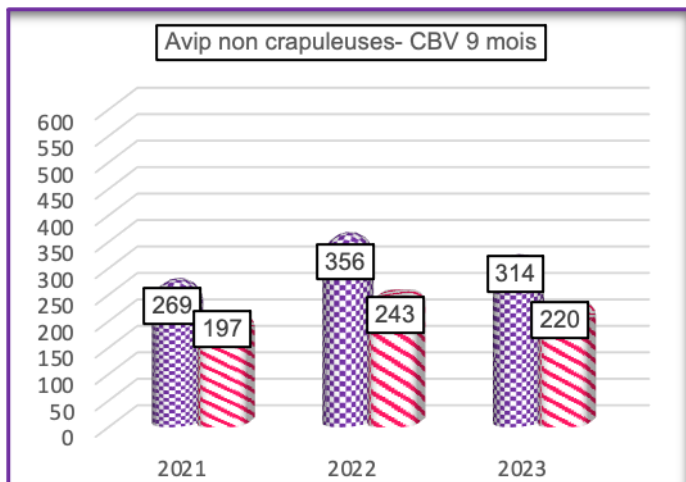


Ces délits n'ont pas pour objectif l'appropriation d'un bien. Ils sont essentiellement constitués de coups et blessures volontaires qui sont commis dans la sphère publique ou dans le cadre familial. Dans les deux cas, ils traduisent l'absence de contrôle de soi et d'un déficit de citoyenneté. La violence est un moyen d'expression. Sa banalisation l'a fait qualifier de « violence ordinaire ».

Ce type de délinquance connaît, depuis quelques années, une augmentation due, à la fois, au recours de plus en plus fréquent à la violence mais aussi aux dispositifs mis en place pour faciliter la dénonciation des faits par la victime particulièrement par les victimes de violences intra familiales.

La baisse constatée en 2023 est atypique par rapport à la situation nationale où cette catégorie de délits continue d'augmenter.

➤ Les coups et blessures volontaires



Les CBV représentent la majorité des Avip non crapuleuses : 70% en 2023. Ainsi, leur évolution commande celle de l'ensemble Avip non crapuleuses.

1.2.1.3. Les violences sexuelles

9 mois 2021	9 mois 2022	9 mois 2023
26	36	37

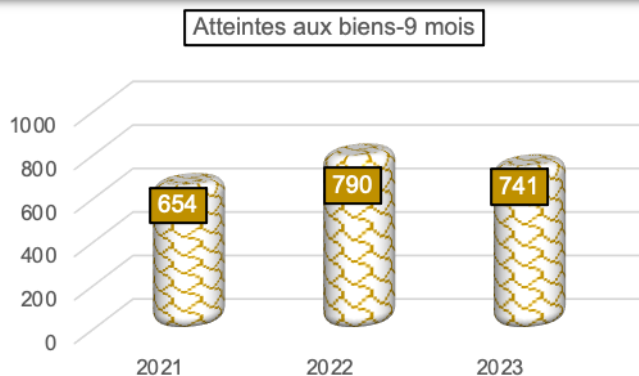
Elles restent à un volume réduit même si elles progressent. Comme pour les Avip non crapuleuses dans leur ensemble, leur augmentation est due à un accroissement dû aux comportements incontrôlés des auteurs et aux dispositifs mis en place pour faciliter le dépôt de plainte.

1.2.1.4. Les menaces de violences

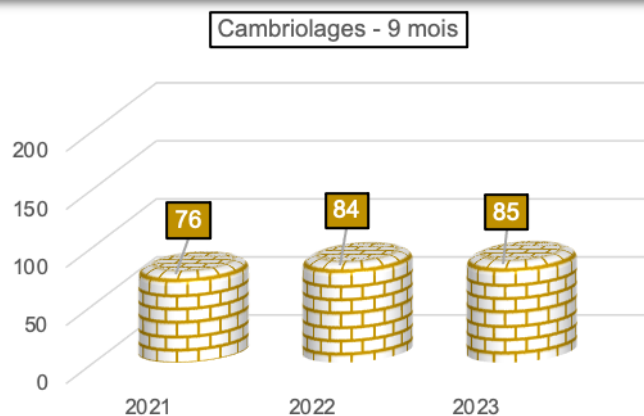
9 mois 2021	9 mois 2022	9 mois 2023
143	147	129

Ces délits s'inscrivent dans la typologie des Avip non crapuleuses avec la particularité d'un nombre important de faits non révélés suite à l'absence de passage à l'acte.

1.2.2. Les Atteintes aux Biens



Après une poussée en 2022 (+20,79%), cet agrégat diminue en 2023 (- 6,20%) à un niveau restant supérieur à celui de 2021 (+ 13,30%).



Après une poussée en 2022, ces délits restent stables en 2023.

➤ Les vols liés à l'automobile



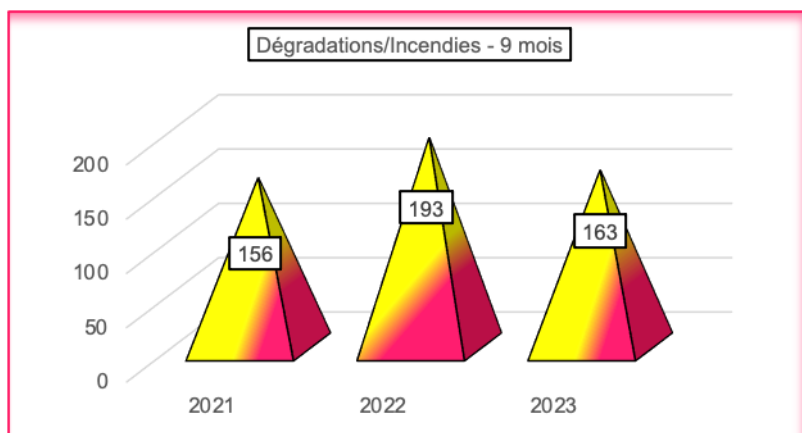
Les vols liés à l'automobile continuent à diminuer :

- 6,29% en 2022

- 11,19% en 2023

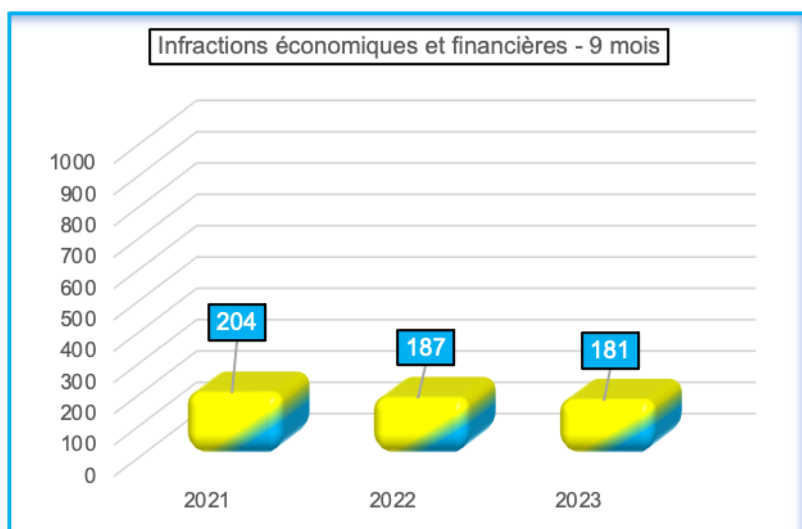
Se produisant sur la voie publique, ces délits sont positivement impactés par une action soutenue des patrouilles de police.

➤ Dégradations/Incendies



Après une nette augmentation en 2022 (+ 23,71%), ces délits diminuent en 2023 (- 15,54%) restant à un niveau supérieur à 2021 (+ 4,48%)

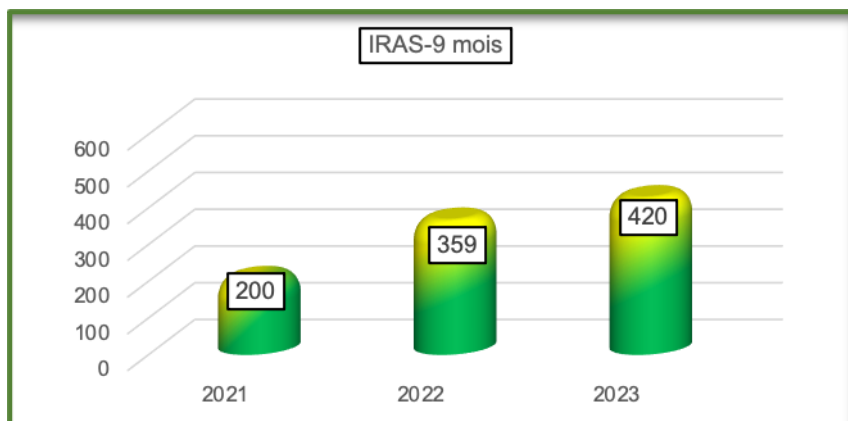
1.2.3. Les Infractions Economiques et Financières



Ces infractions sont en diminution continue ce qui est contraire à la tendance nationale.

2021-2022 : - 8,33%
2022-2023 : - 3,20%
2021-2023 : - 11,27%

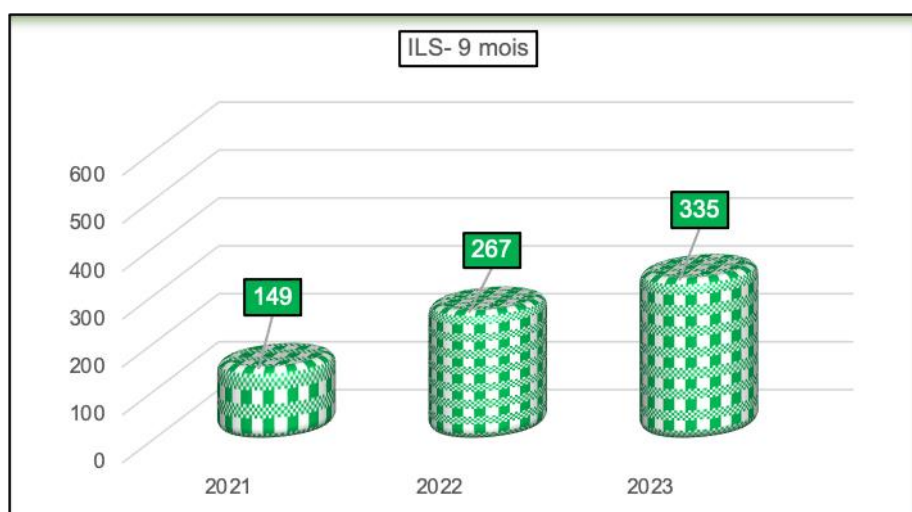
1.2.4. Les Infractions Révélées par l'activité des Services (IRAS)



Cet agrégat est en progression continue sous l'effet de l'action soutenue conduite sur la voie publique par les services de police :

2021-2022 : + 79,50%
2022-2023 : + 16,99%
2021-2023 : + 210%

La très grande proportion de ces délits (79,76% en 2023) reste constituée par les infractions à la législation sur les stupéfiants dont 94,92% de faits d'usage. A noter 7 faits de trafic et 9 faits d'usage-revente en 2023.



	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 25

1.2.5. Les violences urbaines

La commune de Mantes-La-Jolie est touchée par les violences urbaines qui se manifestent essentiellement dans le Quartier Prioritaire de la Ville, le Val Fourré avec une concentration sur les secteurs Peintres-Médecins-Garenes.

Au quotidien, les violences urbaines consistent en incendies de véhicules et de conteneurs poubelles, des actes de vandalisme, des jets de projectiles contre les bus urbains (peu nombreux) et, plus fréquemment, contre les forces de police et les sapeurs-pompiers qui sont soumis à des caillassages lors de leurs interventions parfois provoquées par les délinquants eux-mêmes.

Cette situation constitue un terreau favorable au déclenchement de violences urbaines de haute intensité à la faveur d'un incident impliquant des jeunes et les forces de police.

Ce peut être le cas lors des actions menées contre les deals même si l'action forte et soutenue menée par la Police Nationale sur Mantes-La-Jolie pour les démanteler n'a pas provoqué jusqu'alors de réactions violentes.

Par contre, la mort d'un jeune conducteur tué par un policier lors d'un contrôle routier à Nanterre, le 27 juin, a déclenché des nuits d'émeutes sur tout le territoire national. Mantes-La-Jolie a été touchée notamment par la destruction de la mairie-annexe du Val Fourré.

Une étude nationale effectuée sur le profil des personnes interpellées montre une forte proportion d'individus agissant par simple opportunisme, sans lien avec la mort du jeune à Nanterre.

De façon antinomique, les actions violentes organisées envers les fonctionnaires de police sont en baisse pour les six premiers mois de l'année 2023, hors violences urbaines du mois de juin.

- Les violences urbaines continuent de représenter un problème préoccupant sur les deux plans
 - au quotidien, par des faits de faible gravité mais dont la répétition entretient un climat d'insécurité permanent
 - à l'occasion d'évènement déclencheur donnant lieu à des faits de type émeutes

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 26

1.2.6. Synthèse

Pour les 9 premiers mois des années 2021, 2022 et 2023,

➤ des points de préoccupation :

- **La hausse de la délinquance générale** reste un problème majeur même si elle se stabilise en 2023 et qu'elle est surtout la résultante d'une action soutenue des services de police qui révèle les faits, essentiellement les infractions aux stupéfiants
- **La hausse continue des vols avec violences** : + 12,96% en 2022 et 21,31% en 2023 même si le volume des faits reste réduit : 54 en 2021, 61 en 2022, 74 en 2023

➤ des améliorations à confirmer

Ce sont des délits qui augmentaient en 2022 et qui diminuent en 2023 tout en restant à un niveau supérieur à celui de 2021

- Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique particulièrement les coups et blessures volontaires
- Les dégradations et incendies
- Les cambriolages en stabilité

➤ des points positifs

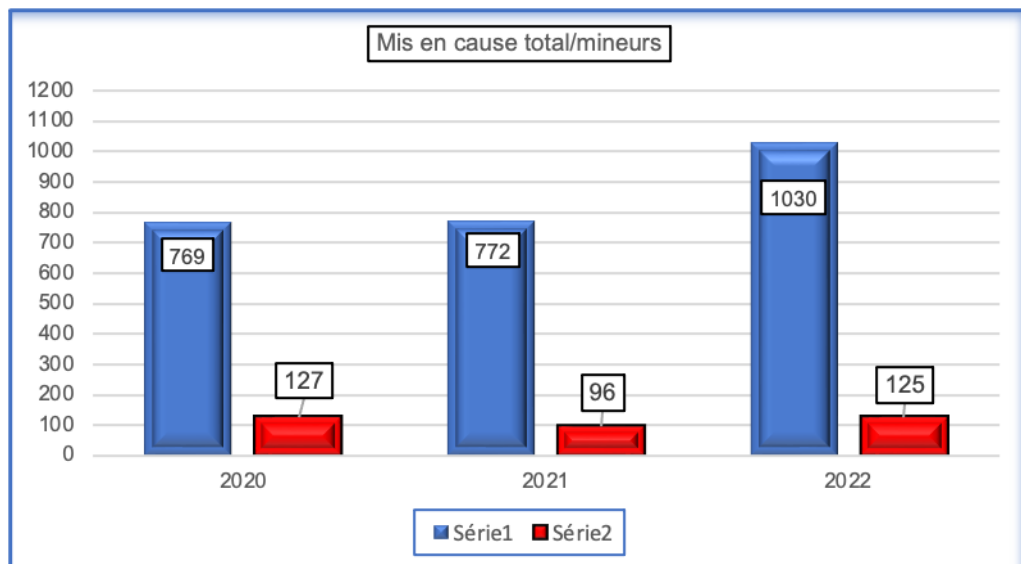
- Le taux d'élucidation général qui passe de 40 à 52% même s'il résulte de la forte augmentation des infractions à la législation sur les stupéfiants où le taux d'élucidation est quasiment de 100%.
- La diminution continue des vols liés à l'automobile : - 16,78% entre 2021 et 2023
- La diminution continue des Infractions Economiques et Financières : - 11,27%
- L'action soutenue des services de police sur la voie publique qui se concrétise par la diminution des délits de voie publique (vols liés à l'automobile, stabilisation des cambriolages) même si, dans le même temps, cette action engendre une augmentation statistique de délits comme les infractions à la législation sur les stupéfiants

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 27

1.3. Le diagnostic sur l'objectif « Prévention en faveur des jeunes exposés à la délinquance »

1.3.1. La délinquance des mineurs 2020-2022

Rappel : la délinquance des mineurs est appréciée à partir des personnes mises en cause c'est-à-dire des personnes identifiées par la Police Nationale comme ayant commis une infraction. A l'intérieur des mis en cause, sont distingués les majeurs et les mineurs.



☛ Le volume des mineurs mis en cause

En termes de volume, alors que le nombre total des personnes mises en cause augmente fortement (+ 74,75% de 2021 à 2022) à la suite de l'accroissement des majeurs mis en cause, le nombre des mineurs marque une baisse très nette en 2021 (- 40,15%) pour revenir en 2022 au niveau de 2020 : 125 mineurs mis en cause contre 127.

☛ Le taux des mineurs mis en cause

En termes de taux, mis à part le décrochage de 2021, le taux de la délinquance juvénile (rapport nombre de mineurs mis en cause/nombre total de mis en cause) passe de 16,49 % en 2021 à 12,13% en 2022. C'est un taux inférieur à la moyenne nationale qui se situe autour de 20%.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 28

Plus que l'évolution favorable du taux qui provient essentiellement d'une forte augmentation des majeurs mis en cause, la stabilité du nombre des mineurs mis en cause est une marque positive de l'évolution de cette délinquance.

Pour définir les mesures de prévention pertinentes à mettre en place, il conviendra d'affiner le diagnostic en estimant, dans la population des mineurs mis en cause, le nombre de réitérants et leur taux de réitération.

Ceci permettra d'apprécier le nombre de mineurs réellement concerné (forcément inférieur au nombre des mis en cause) et d'ajuster les mesures de prévention à prendre, tant en volume qu'en nature. L'accompagnement d'un primo-délinquant étant naturellement différent de celui d'un délinquant d'habitude.

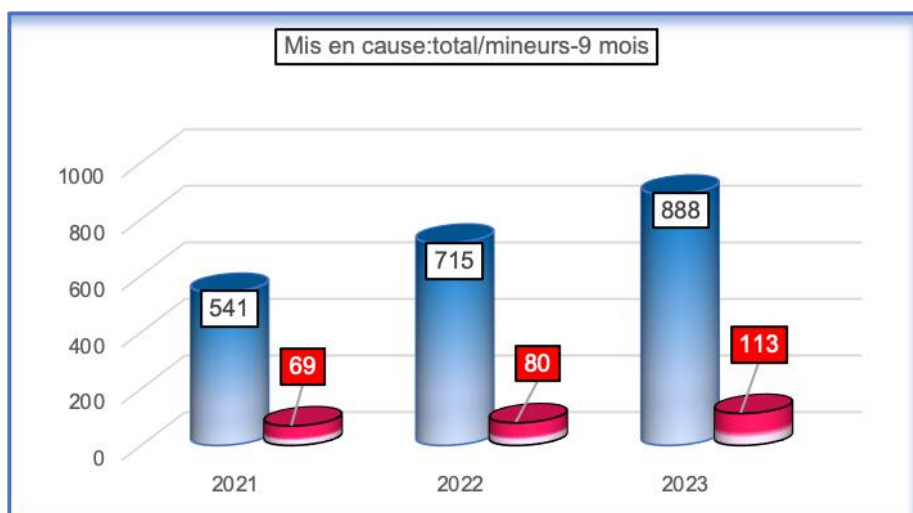
☛ La nature des délits commis

Les mineurs sont sur-représentés dans les délits constituant l'agrégat « Indicateurs de Pilotage des Services » dénommé également délinquance de voie publique : 37,50 % en 2021, 30,88 % en 2022, 30% en 2023. Le même phénomène est observé sur le territoire national.

Leur nombre reste cependant limité : 33 en 2021, 21 en 2022, 18 en 2023.

La stabilité du nombre des mineurs et le faible taux de la délinquance juvénile sont des signes positifs. On doit pouvoir attribuer cette situation à l'efficacité des mesures de prévention développées sur le territoire.

1.3.2. La délinquance des mineurs sur les 9 premiers mois (2021-2022-2023)



	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 29

☛ Le volume des mineurs mis en cause

Sur la période, le nombre des mineurs mis en cause augmente fortement : +
63,73% de 2021 à 2023.

Là également, il conviendra de déterminer le nombre de mineurs réitérants pour avoir une vue précise du volume des mineurs à accompagner.

☛ Le taux des mineurs mis en cause

Dans le même temps où le nombre des mineurs mis en cause connaît une forte progression, le nombre de majeurs mis en cause croît dans les mêmes proportions : 64,19%.

De la sorte, le taux de délinquance juvénile reste invariable : 12,75% en 2021, 12,72% en 2023 et toujours nettement inférieur à la moyenne nationale (20%).

☛ La nature des délits commis

Les mineurs sont toujours sur-représentés dans les délits constituant l'agrégat « Indicateurs de Pilotage des Services » dénommé également délinquance de voie publique : 30,61% en 2021, 34,76% en 2022, 29,17% en 2023. Le même phénomène est observé sur le territoire national.

Le nombre de mineurs impliqués reste cependant limité : 33 en 2021, 21 en 2022, 18 en 2023.

- ☞ En synthèse, un taux de délinquance juvénile qui reste nettement inférieur au taux national mais un nombre de mineurs mis en cause dont l'augmentation constitue une préoccupation

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 30

1.3.3. La situation dans les établissements scolaires

Elle est ici appréciée à partir des données communiquées par l'Education Nationale (faits/établissement et Conseils de discipline).

➤ Faits/Etablissement

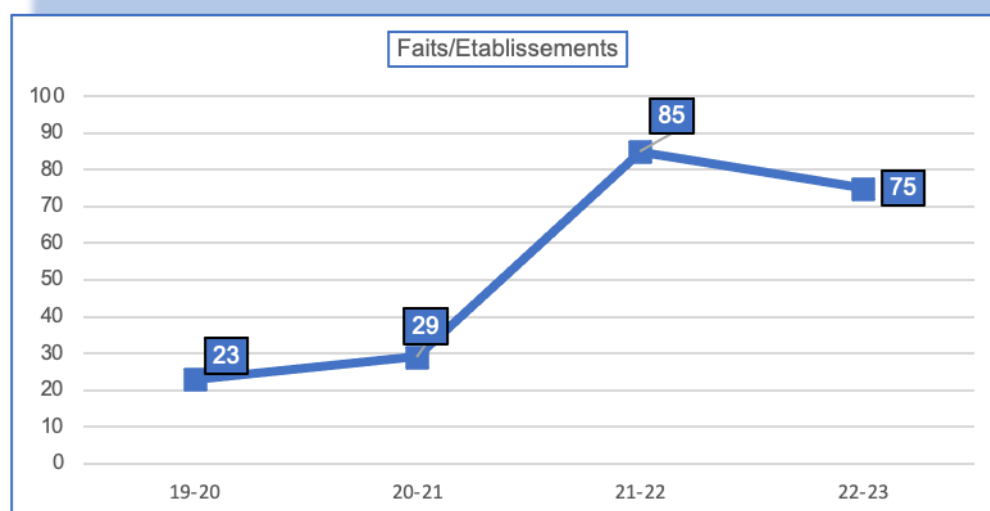
- Evolution quantitative

Il s'agit de faits touchant à la sécurité sous tous ses aspects qui sont signalés par le chef d'établissement.

Globalement le volume de ces faits reste limité eu égard à l'effectif des établissements.

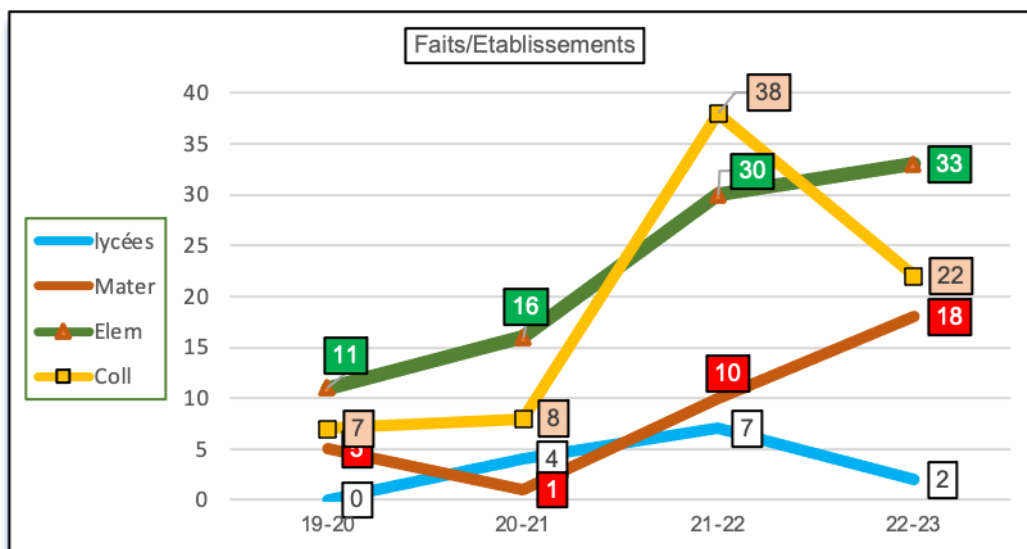
Cependant, on observe une augmentation marquée qui traduit une réelle poussée des divers actes touchant à la sécurité et à la tranquillité nécessaires à une acquisition sereine des connaissances.

Modéré lors de l'année scolaire 2020-2021, cet accroissement fait un bond lors de l'année scolaire 2021-2022 (193%) puis diminue légèrement l'année suivante (-11,76%).



Dans un mouvement général d'augmentation, on note des évolutions spécifiques aux types d'établissements :

- Les lycées restent à un faible volume de faits. Après un « pic » à 7 faits au cours de l'année scolaire 2021-2022, 2 faits sont enregistrés au cours de l'année scolaire 2022-2023
- Les collèges sont ceux où les signalements connaissent le plus fort accroissement (de 8 faits à 38 pour l'année scolaire 2021-2022). Même si un fléchissement se manifeste, le volume des faits reste en augmentation : de 7 à 22 faits
- **Les écoles élémentaires connaissent une progression continue sur la période d'observation et sont même, à l'issue de la période, les établissements qui signalent le plus de faits.**
- Les écoles maternelles, au niveau le plus bas pour l'année scolaire 2020-2021 (1 fait) enregistrent une augmentation significative des faits : 10 faits pour 2021-2022 et 18 faits pour 2022-2023.



Type d'établissement	Faits/Etablissement			
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Ecoles maternelles	5	1	10	18
Ecoles élémentaires	11	16	30	33
Collèges	7	8	38	22
Lycées	0	4	7	2
TOTAL	23	29	85	75

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 32

- Evolution de la nature des faits signalés

Année 2019-2020	Type d'établissements			
Nature des faits	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collèges	Lycées
Atteintes aux personnes		1		
Extorsion racket		2		
Violences physiques	2	3	4	
Violences verbales	1	4	1	
Menaces	2		1	
Violences sexuelles			1	
Port d'arme		1		
TOTAL : 23	5	11	7	0

Les écoles élémentaires ont signalé plus de faits que les collèges et 1 fait concerne un port d'arme. Les autres faits sont des atteintes aux personnes sous diverses formes.

Année 2020-2021	Type d'établissements			
Nature des faits	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collèges	Lycées
Atteintes aux personnes		2		
Violences physiques		4	1	
Violences verbales		5	4	1
Menaces		2		1
Insultes à caractère sexuel		1		
Violences sexuelles			1	2
Atteintes aux biens		1		
Intrusion	1			
Dégradations			2	
Suspicion radicalisation		1		
TOTAL : 29	1	16	8	4

Les atteintes aux personnes restent les faits les plus signalés : 24 faits sur 25.

A noter un signalement pour suspicion de radicalisation dans une école élémentaire.

Année 2021-2022	Type d'établissements			
Nature des faits	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collèges	Lycées
Atteintes valeurs République		1	3	1

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 33

Suspicion radicalisation		1		
Atteintes aux personnes		2	1	
Harcèlement		1		
Violences physiques	3	5	11*	
Violences verbales	1	4	6	1
Menaces	1	2	4	4
Insultes à caractère sexuel		1		
Violences sexuelles	2	1		
Atteintes aux biens		1		1
Intrusion	1			
Dégradations	1	2	4	
Intrusion			1	
Perturbations	1	5	2	
Atteintes à la sécurité, au climat		2	4	
Jet de projectile, caillassage		1	1	
Disparition, fugue		1		
Jeux dangereux			1	
TOTAL : 85	10	30	38	7

Dans un volume de faits important, tous les volets de la sécurité, atteintes aux personnes et atteintes aux biens, sont touchés à l'exception du racket.

Pour la première fois dans la période d'observation, sont signalés des faits concernant le climat dans les établissements : perturbations (8 faits), jets de projectile. Ces faits sont enregistrés dans les collèges et, à noter, dans les écoles élémentaires. Les lycées ne sont pas touchés.

Sont signalés également, pour la première fois, 5 faits d'atteintes aux valeurs de la République.

Un établissement concentre les signalements (11 sur les 38 de l'ensemble des établissements). Les signalements touchent tous les volets de la sécurité : violences physiques, verbales, menace, comportement perturbateur, jet de projectile, jeu dangereux.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 34

Année 2022-2023 Nature des faits	Type d'établissements			
	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collèges	Lycées
Suspicion radicalisation			3	
Atteintes aux personnes		1		
Harcèlement			1	
Extorsion racket		1		
Violences physiques	5	9	3	
Violences verbales	5	9	3	
Menaces	3	1	6	
Insultes à caractère sexuel				
Attouchements			1	
Violences sexuelles	2		1	
Atteintes aux biens				1
Intrusion			1	
Intrusion		2		
Perturbations		1	1	
Atteintes à la sécurité, au climat	3	7	2	1
Jeux dangereux		1		
Risque sanitaire		1		
TOTAL : 81	18	33	22	2

Cette année scolaire est marquée par l'accroissement des signalements dans les écoles maternelles et élémentaires. L'apparition des violences physiques, verbales et des menaces traduit une dégradation de la situation qui concerne les élèves les plus jeunes mais également des comportements contestataires ou agressifs des parents.

3 suspicions de radicalisation dans les collèges montrent que cette thématique est bien présente.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 35

➤ **Conseils de discipline**

Le Conseil de discipline est l'ultima ratio auquel le chef d'établissement recourt pour sanctionner les élèves qui ont manqué, de manière grave, au règlement intérieur de l'établissement.

Sur les quatre années scolaires d'observation, le nombre des conseils de discipline a augmenté de façon continue dans les 7 établissements scolaires de Mantes-La-Jolie : de 8 à 25 dans les 5 collèges, de 6 à 19 dans les 2 lycées.

Cette évolution est en cohérence avec l'accroissement des atteintes à la sécurité et à la tranquillité enregistré (cf faits/établissement).

La sanction maximale prononcée est l'exclusion définitive. Sur ce point également, on observe une augmentation.

Type d'établissement	Conseils de discipline			
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Collèges	8	24	27	25
Lycées	6	6	7	19
TOTAL	14	30	34	44

Année 2019-2020			Total par catégorie de faits	Auteurs
Motifs	Collèges	Lycées		
Agression physique envers personnel		1	1	8 collégiens 6 lycéens 3 lycéennes
Agression physique envers élève	7		7	Exclusions définitives : 5
Violences verbales	1	1	2	
Atteintes à la sécurité		1	1	
Menaces		1	1	
Vols		2	2	

**Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la
Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026**

Ville de Mantes-La-Jolie

Page : 36

Année 2020-2021			Total par catégorie de faits	Auteurs
Motifs	Collèges	Lycées		
Agression physique envers personnel	2		2	12 collégiens 7 collégiennes 3 lycéens 2 lycéennes
Agression physique envers élève	8	1	9	Exclusions définitives : 10
Violences verbales	4	1	5	
Menaces		1		
Atteintes à la sécurité	6	1	7	
Comportements perturbateurs	4	2	6	

Année 2021-2022			Total par catégorie de faits	Auteurs
Motifs	Collèges	Lycées		
Agression physique envers personnel	3		3	23 collégiens 5 collégiennes 5 lycéens 1 lycéenne
Agression physique envers élève	11	2	13	Exclusions définitives : 19
Violences verbales	4	1	5	
Menaces	2		2	
Atteintes à la sécurité	5	1	6	
Atteintes aux biens		1	1	
Comportements perturbateurs		2	2	
Détention/Utilisation arme	1	1	2	
Faux et usage de faux	1		1	

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 37

Année 2022-2023			Total par catégorie de faits	Auteurs
Motifs	Collèges	Lycées		
Agression physique envers personnel	2	1	3	26 collégiens 2 collégiennes 15 lycéens 3 lycéennes
Agression physique envers élève	14	10	24	Exclusions définitives : 16
Violences verbales	3	3	6	
Atteintes à la sécurité	2	1	3	
Menaces		1	1	
Atteintes aux biens	1	3	4	
Perturbations	3		3	

➤ **L'absentéisme et le décrochage scolaire**

Quelles que soient les causes de l'absentéisme (scolaires, psychologiques, circonstancielles ou sociales), ce phénomène met en jeu la sécurité des élèves en les sortant du cadre sécurisé de l'établissement scolaire les exposant de la sorte aux risques de la rue. Et ce d'autant plus que l'absentéisme s'accompagne souvent de conduites à risque (consommation de drogue, fugue, conduites violentes).



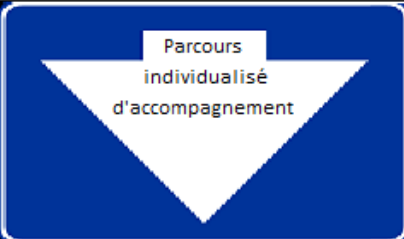

Le lien entre l'absentéisme et le décrochage scolaire n'est pas systématique mais il est fréquent.

➤ Un dispositif spécifique à Mantes-La-Jolie : **le Groupe de travail Accrochage scolaire**

Mis en place au sein de la Cité Educative, ce groupe de travail a organisé son action autour de deux axes :

- Une prise en charge individualisée de l'absentéisme répondant aux besoins spécifiques de chaque jeune et portée par des acteurs en lien permanent
- Un renfort du soutien à la parentalité avec une prise en charge concomitante de la famille. Le parcours d'accrochage est conçu comme un parcours parents/jeunes

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 38

	<p>1. Repérage</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève est repéré (e) par l'équipe GPDS de l'établissement • Saisie du groupe de travail (équipe plurielle) via la fiche navette
<p>Parents</p>  <p>Services médico-sociaux IFEP Education Nationale</p> <p>Collectivités territoriales Missions locales</p>	<p>2. Accueil pluriel de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de la situation <p>3. Définition d'un parcours individualisé d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'objectifs individualisé et formalisé avec l'élève et la famille • Validation de la démarche
	<p>4. Suivi de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désigner un tuteur ou référent de l'établissement pendant son parcours (Réfèrent prévention IFEP)
	<p>5. Bilans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec l'équipe plurielle, le référent, l'élève et sa famille • Valorisation de l'expérience et des compétences acquises • Pistes proposées pour l'orientation, le suivi...

* **Source : Groupe de travail Accrochage scolaire – Cité Educative**

➤ **Observations des chefs d'établissements**

Le double phénomène révélé par les données chiffrées se retrouve dans les observations recueillies auprès des chefs d'établissements.

- Une montée de la violence

- Dans le primaire, les directeurs d'établissement et les professeurs doivent faire face à des parents aux « comportements éruptifs » qui rendent la relation parent-établissement compliquée.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 39

Le fonctionnement de certains adultes à la tête de fédérations de parents d'élèves non représentatives interroge sur le rapport à la laïcité.

C'est un problème qui doit être traité en priorité car il rejaillit sur le comportement des enfants.

- Les violences qui montent en degrés aux abords des établissements « ont franchi les grilles ». L'entrée des élèves est un moment sensible qui a nécessité la présence du chef d'établissement ou de l'un de ses collaborateurs.

Le tir d'un mortier d'artifice, le 3 octobre, en direction de la proviseure adjointe d'un lycée est illustratif de cette poussée.

- La situation géographique du collège de Gassicourt, abords d'un lac et proximité d'un parc, comporte des risques pour la sécurité des élèves qui exigerait un meilleur maillage de leur présence entre les agents de médiation de la ville et les éducateurs spécialisés. Des dégradations sur les véhicules stationnés à l'extérieur ont également été enregistrées.

- Des questionnements sur le harcèlement

Porté sur le devant de l'actualité à la suite de suicides d'élèves victimes de harcèlement, ce problème a déclenché une libération de la parole positive mais a également entraîné une inflation de déclarations dont il a fallu discerner le lien qu'elles pouvaient avoir une véritable situation de harcèlement. Au niveau de l'Académie, le nombre de signalements pour harcèlement est passé de 15 à 40 par jour.

- Des atteintes à la laïcité restant limitées mais dont l'évolution est préoccupante

La récente circulaire ministérielle interdisant le port de l'abaya dans les établissements scolaires a permis de clarifier la conduite à tenir pour les chefs d'établissements.

On note par ailleurs une observance du ramadam par des élèves de plus en plus jeunes et quelques refus de participer à des chants et à des cours des Sciences de la Vie et de la Terre

- Des défaillances éducatives de la part de parents absents ou impuissants engendrant des situations d'élèves en très grande souffrance

☛ **Les faits attentatoires à la sécurité et à la tranquillité signalés croissent en volume et en gravité engendrant un recours plus fréquent aux conseils de discipline et aux mesures d'exclusion définitive**

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 40

Sur la base de ce constat, les chefs d'établissements expriment une demande sur la mise en place ou l'amélioration de 5 types de mesures :

- Une action éducative pour les parents axée sur leurs devoirs et la relation avec les enseignants et les personnels de direction
- Un renforcement du lien entre l'éducatif et le social pour renforcer la cohérence des actions menées pour accompagner les élèves en grande souffrance
- Une clarification des actions conduites par les différents acteurs
- Un renforcement du partenariat avec la Police Nationale affaibli par le départ du référent police
- Un développement des mesures de responsabilisation pour permettre d'élargir la palette des réponses apportées aux comportements irrespectueux des élèves

1.3.4. Le constat de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Dans le cursus délinquantiel, la PJJ intervient après l'interpellation des intéressés par les services de police.

La PJJ conduit, en équipes pluridisciplinaires et en partenariat avec d'autres ministères, les actions d'éducation, d'insertion professionnelle et sociale en faveur des jeunes (et de leur famille) faisant l'objet de mesures de protection judiciaire soit au pénal soit au civil.

Une part des mineurs, estimée à 15-20%, récidive. Ces réitérants (ou récidivistes) peuvent faire l'objet de plusieurs mesures.

Saisi par la Police Nationale suite à une interpellation, le Parquet apprécie de la suite à donner qui dépendra de la politique pénale suivie et de l'appréciation que le magistrat fera de la gravité de l'infraction commise et de la personnalité de l'auteur. Le suivi par la PJJ n'est qu'une des réponses possibles.

La PJJ inscrit son action vis-à-vis du jeune dans un parcours global prenant en compte tous les aspects de l'itinéraire de vie de l'intéressé. C'est la raison pour laquelle elle est très engagée dans le partenariat.

Sur ce plan, le CLSPD représente, pour la PJJ, des ressources utiles à mobiliser en même temps que la PJJ constitue un partenaire essentiel pour la prévention de la délinquance sur le champ plus particulier de la prévention de la récidive.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 41

1.4. Le diagnostic sur l'objectif « Les violences faites aux femmes, l'accès au droit et l'aide aux victimes »

Les trois thèmes sont liés car les dispositifs et les intervenants en la matière traitent les trois items.

1.4.1. Les violences conjugales

Les données de la Police Nationale qui enregistre les plaintes des victimes montrent une progression continue du même ordre que l'on constate au niveau national.

Données annuelles	2020	2021	Variation	2022	Variation
Nombre de plaintes	455	501	+ 10,11%	588	+ 17,37%
Variation 2020- 2022 : + 29,23%					

4 premiers mois de l'année	2020	2021	Variation	2022	Variation	2023	Variation
Nombre de plaintes	155	125	-19,35%	194	+ 55,20%	175	- 9,79%
- Variation 2020- 2023 : + 12,90%							
Les quatre premiers mois de l'année 2023 paraissent amorcer une interruption de l'augmentation de ces faits							

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 42

1.4.2. L'intervenante sociale au commissariat

L'intervenante sociale tient des permanences au commissariat pour accueillir, informer, orienter et accompagner toutes les personnes connaissant des problèmes d'ordre civil ou pénal.

En 2022, 338 personnes ont été reçues dont 139 administrés de Mantes-La-Jolie soit 40% de l'ensemble.

La grande majorité, 291 sur 338 (86,09%), ont été reçues dans le cadre de violences intrafamiliales.

- 57% des problématiques relèvent des violences dans le couple, 24% concernent les violences intra familiales (sur mineurs ou ascendants)
- 71% sont des femmes : 60% sont âgées de 25 à 60 ans : 25% ont moins de 25 ans.
- 60% des victimes sont plus généralement issues des quartiers prioritaires de la ville et sont mères d'un ou plusieurs enfants,
- 40% ne sont pas en situation d'emploi
- 15% n'ont ni ressource, ni situation régulière.

1.4.3. La Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

En 2019, le gouvernement a lancé le premier Grenelle des violences conjugales qui prévoyait un renforcement des dispositifs existants notamment le Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV). Ce Comité, mis en place dans chaque département est venu remplacer le Comité Local de Suivi des Victimes dédié aux victimes du terrorisme. L'idée était d'étendre le champ d'action à toutes les victimes en accompagnant toutes les victimes de violences.

Le CLAV des Yvelines a été réuni une fois par an. Le CLAV de janvier 2023 a été consacré aux mineurs victimes.

Le problème principal est le manque de places pour l'accueil de jour. En grande région parisienne, il existe seulement 270 places dont 20 pour les auteurs (Cités Caritas). Une pénurie existe pour les femmes victimes dans les quartiers en QPV notamment à La Verrière.

Dans ces zones, le problème de la prostitution constitue une préoccupation majeure.

➤ Un lien est à établir avec le Conseil Local de santé mentale et le Contrat Local de Santé.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 43

1.5. Le diagnostic sur l'objectif « Tranquillité Publique »

Les atteintes à la tranquillité publique sont constituées de faits tels que les nuisances sonores, les troubles de voisinage, les stationnements abusifs, les regroupements de jeunes perturbateurs, les occupations de halls d'immeubles et, plus largement, d'actes qualifiés d'incivilités.

Elles se produisent essentiellement dans les secteurs d'habitat social affectant les habitants dans leur vie quotidienne et ont, à ce titre, un impact très fort sur le sentiment d'insécurité. En outre, par suite de sanctions pénales de faible niveau découlant d'une qualification elle-même modérée, elles alimentent le sentiment que les auteurs bénéficient d'une large impunité.

Ces derniers sont des personnes qui ont un mépris total pour les règles de vie en société. Le fait de les transgresser constitue même un moyen de s'affirmer en paraissant être au-dessus des lois.

1.5.1. La lecture des services de la Ville

Les services les plus impliqués, Police Municipale, Service Prévention-Médiation, Service Environnement ne tiennent pas de statistiques exhaustives sur ces faits.

Néanmoins, ils sont souvent sollicités pour ces faits.

- La Police Municipale est particulièrement sollicitée pour les problèmes de stationnement qui traduisent, chez le conducteur, un comportement incivil avéré. Le deuxième item est celui des nuisances sonores et des différends de voisinages.
- Le Service Prévention-Médiation intervient sur le quartier du Val Fourré, de jour comme de nuit. Les deux volets essentiels de la mission du service sont la médiation et la veille sociale.

Ce faisant, ils sont amenés à intervenir ou à constater des nuisances sonores, des différends de voisinage, des dégradations au mobilier urbain et des dépôts d'encombrants.

Pour cette Unité, le mode opératoire privilégié est la médiation. La Police Municipale intervient également sur ce registre mais, dans certaines situations où la médiation n'est pas possible ou a échoué, les agents ont la capacité de verbaliser.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 44

- Le Service Environnement intervient sur toutes les atteintes à l'environnement et notamment les lieux de dépôts sauvages (encombrants, végétaux, gravats ...). Ils s'assurent également du respect de la réglementation en matière d'urbanisme (travaux sans autorisation, échafaudages non conformes, terrasses de débits de boissons non autorisées). Ils participent de ce fait à la lutte contre les atteintes à la tranquillité publique.

Le nombre des services de la Ville engagés dans cette mission et leur activité montrent qu'en raison de l'impact qu'elles ont sur le plan social et sur celui de la qualité de vie quotidienne, les atteintes à la tranquillité publiques doivent être tout autant prises en compte et traitées que les faits constitutifs de délinquance proprement dite.

C'est une attente forte de la part des administrés.

1.5.2. La situation dans les transports

➤ Réseau de bus

Le réseau de bus mantois est exploité sous le nom commercial de TAM en Yvelines (Transports de l'agglomération de Mantes-en-Yvelines) par la société Transports de Voyageurs du Mantois (TVM), filiale de RATP Dev.

Sur Mantes-La-Jolie, le centre ville et les lignes scolaires sont sensibles mais le nombre de faits recensés n'est pas très élevé.

Le point le plus préoccupant est constitué par les dégradations qui sont commises sur le secteur de la rue Galilée dans le quartier du Val Fourré où des jeunes démontent les sièges ou les portes des bus.

Pour prévenir ou gérer les atteintes à la tranquillité et à la sécurité, la Tam a équipé tous ses bus d'un dispositif de vidéoprotection. Elle dispose également de médiateurs.

Un bon partenariat existe avec le commissariat avec lequel sont menées des actions conjointes.

➤ Réseau ferroviaire

La Sûreté ferroviaire - composée essentiellement de la Surveillance générale (« Suge ») - est la police ferroviaire de la SNCF, dont la mission est de protéger, assister et sécuriser tant les voyageurs que le personnel et les biens sur l'ensemble du réseau SNCF.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 45

Les agents de la Suge rassurent et renseignent les voyageurs, assurent la prévention des actes de malveillance et des agressions dans les trains et les gares par des missions d'ilotage, interviennent en cas de situations perturbées ou conflictuelles ou en cas d'urgence. Ils assurent également la protection des installations de la SNCF et contribuent à la lutte contre la fraude.

La plus grande partie des actes se déroule dans les trains. En 2022, 1 630 faits ont été recensés dont 630 en gare. A la gare de Mantes-La-Jolie, les travaux d'aménagement entrepris ont entraîné le transfert des bureaux sur la place d'accès exposant la structure et les agents administratifs au public habituel d'errants séjournant sur l'espace.

Dans les trains, la nature des actes commis est très hétérogène. Les plus fréquents sont les incivilités : usages intempestifs de téléphones (conversations à haute voix, écoute de musique), fumeurs. Sont également enregistrées des « atteintes à l'environnement du voyage » (dégradations, souillures) et des vols (3 vols simples).

Sur les huit premiers mois de 2023, 44 faits d'atteintes aux personnes (20 outrages, 10 violences) ont été constatés.

Les agents observent également des usages de stupéfiants dans les parkings.

L'augmentation des faits qui peut être constatée provient de la mise en place de dispositifs de signalements.

Les agents de la Suge au nombre de 60 sur le ressort opèrent en équipes de 5 agents ou 3 pour l'ilotage dans les gares. Ils opèrent jour et nuit avec une interruption de 04h à 06h45. Ils sont équipés de pistolets semi-automatiques, de Tonfa (bâton de défense à poignée latérale), de matraques télescopiques, de bombes aérosol et de caméras-piétons.

Le dispositif général est supervisé par un patrouilleur qui visualise sur site les images de vidéoprotection du réseau.

Un bon partenariat existe avec la Police Nationale avec laquelle des opérations de contrôles communs sont organisées.

➤ La SNCF souhaite pouvoir intensifier ces contrôles

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 46

1.5.3. La situation dans l'habitat social

- Les Résidences Yvelines Essonne

Ce bailleur exploite 3 000 logements à Mantes-La-Jolie dont 6 000 sur le Val Fourré.

Déconcentré sur le terrain avec son siège social installé boulevard du Midi à Mantes-La-Jolie, ce bailleur met à disposition un centre d'appel qui peut être utilement sollicité.

Il est actuellement en train de réhabiliter son parc de logements pour une meilleure insertion dans le quartier.

En particulier, les tours Ader dont la destruction doit être terminée fin 2024. A ce jour, 12 locataires sur les 220 de l'ensemble occupent encore leur logement.

La dernière tour restante abrite un point de deal ainsi que des squatts.

Des actes de vandalisme ont été commis sur les portails électriques ainsi que sur l'éclairage dans le quartier des Grandes Villes et les Garennes.

Dans le quartier Médecin, un point de deal avec canapés et chaises pose des problèmes pour l'accès des populations et pour les personnels des services.

Pendant les violences du mois de juin 2023, les conteneurs poubelles n'ont pas été sortis. Toutefois, 70 conteneurs ont été brûlés.

Dans la Résidence Paul Broca qui se situe dans un quartier enclavé, les locataires se plaignent de l'existence d'une mécanique sauvage.

La Résidence La Croix Blanche, proche de la gare, abrite une population en situation de précarité. Le secteur est hostile avec une forte agressivité envers les personnels, des points de deal et des squatts.

Pour répondre à ces problèmes, le bailleur agit notamment sur les axes suivants :

- La mise en place de Résid'Manager qui ont la charge de 150 à 200 logements chacun. Auparavant, ils traitaient les ordures et faisaient le ménage. Actuellement, ils ne font plus le ménage. Cette tâche est assurée par une société extérieure dont les prestations semblent ne pas donner satisfaction aux locataires qui font remonter des doléances.

Le bailleur est engagé dans une démarche de montée en compétences de ce personnel de proximité.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 47

- Une reprise en main de la gestion contentieuse des expulsions locatives. Au-delà de deux mois d'impayés, une procédure d'expulsion est engagée. Le préfet suit et accorde le concours de la force publique. Depuis avril 2023, 20 procédures ont été engagées.

Sur l'ensemble du parc, le bailleur constate des cas récurrents de sous-location.

- Dépôt de plaintes à la suite d'agressions ou de menaces envers le personnel

Les conduites agressives sont fréquentes mais ne donnent pas lieu à plainte.

Le partenariat fonctionne bien avec la Police Nationale qui anime les Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) mensuels et le Service Prévention/Médiation de la ville.

- Les Résidences Yvelines Essonne souhaitent que des améliorations soient apportées sur les points suivants :

- Le traitement des troubles de voisinage qui entraînent des troubles de jouissance avec le renforcement du partenariat avec la Police Municipale notamment pour assurer un suivi coordonné et efficace
- La prise en charge des locataires atteints de troubles psychiatriques. Parfois, à la suite de plaintes des riverains, l'intéressé est relogé chez des parents mais cette procédure n'est pas totalement satisfaisante. Ce sont des situations qui pourraient être travaillées dans un groupe de suivi nominatif.

- 1001 Vies Habitat et CDC Habitat

La nouvelle phase du Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine initiée en 2022 constitue un des programmes de rénovation urbaine les plus importants de France.

CDC qui intervient sur le secteur des Musiciens et les centralités conduit la démolition des tours Pluton et Mercure.

Les problèmes de sécurité rencontrés sont identiques à ceux des autres bailleurs.

A souligner, la présence des trafics organisés qui nuisent fortement à la qualité de vie des résidents.

Face à ces problèmes, le partenariat avec le Service Prévention Médiation fonctionne bien. L'application Memento est un outil pertinent pour assurer le lien opérationnel entre les différents acteurs et les retours des correspondants de nuit sont très appréciés.

OBJECTIFS :

- Les deux bailleurs souhaitent que des améliorations soient apportées sur l'application de la Convention Sûreté Tranquillité signée en mars 2022 entre la Justice, la Police Nationale et les bailleurs. Ce dispositif doit être retravaillé pour une mise en œuvre

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 48

concrète. L'exemple du fonctionnement du Val d'Oise constitue un exemple dont il pourrait être souhaitable de s'inspirer.

Ils demandent à être destinataire de l'identité des personnes interpellées dans le cadre de dégradations ainsi que la nature de ces dégradations. Ils pourraient alors prendre des mesures comme la sensibilisation, le rappel du règlement ou l'expulsion.

➤ La lutte contre l'habitat insalubre et les marchands de sommeil.

Pour cela, la Ville s'appuie sur la loi ALUR. Elle a recours à « l'autorisation préalable de mise en location » qui oblige, pour les logements antérieurs à 2004, à faire une demande de permis de louer.

➤ La reconquête des espaces communs en pied d'immeubles et dans les bâtiments par une mise en réseau des acteurs présents bailleurs, Police Nationale, service Prévention Médiation, Police Municipale, service de prévention spécialisée.

Cette action pourrait être conduite dans le cadre d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD), dispositif piloté par le Parquet et qui pourrait être centré sur les squatts et les points de deal.

1.5.4. Le problème des mariages perturbateurs

Depuis quelques années, la tranquillité publique est troublée à l'occasion de certains mariages qui donnent lieu à des débordements commis par les invités.

Certains actes sont des infractions au code de la route : cortège empêchant la circulation des autres usagers, excès de vitesse, usage abusif du klaxon, cortèges qui dégènèrent en véritables « rodéos ». On enregistre également des coups de feu tirés en l'air.

D'autres, sont des comportements perturbateurs à l'intérieur de l'hôtel de ville.

Mantes-La-Jolie n'échappe pas à ce phénomène. Le 26 août 2023, à l'occasion d'un mariage, des tirs de mortiers ont été lancés sur le commissariat. Douze personnes, dont le marié, ont été interpellées et placées en garde à vue. Quatre véhicules ont été saisis ainsi que 28 mortiers dont certains interdits à la vente.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 49

Les policiers ont dû utiliser des grenades lacrymogènes pour disperser les auteurs de troubles. Le mariage a été annulé.

Ces troubles importants à la tranquillité publique sont d'autant plus mal vécus par les administrés que les auteurs paraissent bénéficier d'une sorte d'impunité. Pour les gérer, la Police Nationale et la Police Municipale interviennent pour faire cesser les troubles ce qui exige parfois la mobilisation d'effectifs conséquents et procèdent à des verbalisations quand c'est possible.

Outre cette action à maintenir et à faire prolonger par des suites judiciaires dissuasives, il peut être envisagé d'intervenir, en amont de la cérémonie, en faisant signer aux mariés une charte ou un contrat de bonne conduite les engageant.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 50

1.6. Le diagnostic sur l'objectif « Prévention de la radicalisation »

Ce territoire et ce département n'échappent pas à l'influence grandissante des mouvements radicalisés (salafistes et Frères Musulmans) tant dans la sphère publique que dans la sphère privée.

Une attention toute particulière sera portée sur les influenceurs utilisant les réseaux sociaux mais aussi sur le comportement de certains parents et de certains élèves. Pour ces derniers, l'Education Nationale a pu constater, dès l'école, des contestations des enseignements et des modes de vie (chants, fêtes) s'accompagnant de prises à partie des personnels.

Dans les collèges, cette contestation s'exprime également aux entrées des établissements où des élèves essayent de pénétrer vêtus de tenues traditionnelles. Les tentatives de rentrer dans les établissements de filles revêtues d'une abaya en sont la dernière illustration. Par note de service du 31 août 2023, le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse rappelle, aux chefs d'établissement, la conduite à tenir : *« En vertu de l'article L. 141-5-1 du Code de l'éducation, qui reprend la loi du 15 mars 2004, le port de telles tenues, qui manifeste ostensiblement en milieu scolaire une appartenance religieuse, ne peut y être toléré. »*

Depuis quelques années, l'Education Nationale a mis en place des formations pour ses personnels pour leur permettre d'apprécier la conduite à tenir dans les différents cas de figure où l'application du principe de laïcité pose question.

Par ailleurs, les personnels municipaux au contact du public sont confrontés aux mêmes interrogations. A ce titre, ils doivent pouvoir bénéficier d'une sensibilisation notamment sur la reconnaissance des signaux faibles de radicalisation qui doivent faire l'objet d'un signalement à la hiérarchie avant une saisine des services de l'Etat compétents pour le traitement de ces situations.

Une vigilance identique doit également s'exercer au niveau de l'habitat où les changements de comportements peuvent facilement être détectés.

Il en va de même pour le tissu associatif et, en particulier, pour les clubs de sport tels que ceux du football et du judo qui sont souvent visés.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 51

2. LES REPONSES APPORTEES

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 52

2.1. La politique municipale de sécurité

La politique municipale de sécurité qu'entend conduire l'équipe municipale a pour objectif de répondre à l'accroissement de la demande de sécurité des habitants, conséquence du développement d'une violence ordinaire et des atteintes à la tranquillité publique.

Les services sociaux et éducatifs qui interviennent auprès des publics vulnérables (famille, jeunes, personnes âgées) sur les différents champs (santé, précarité, éducation, habitat) participent à la prévention primaire. A noter, une spécificité mantoise, la Cité Educative, qui travaille en particulier sur les décrocheurs scolaires.

Cette politique se concrétisera par un développement des dispositifs existants (Police Municipale, vidéoprotection) et par la mise en place d'une nouvelle organisation (création d'une Direction de la Tranquillité et de la Prévention).

➤ La Police Municipale

Ce service est présent sur la voie publique vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec une Brigade de Matin, une Brigade d'Après-Midi, une Brigade de Nuit et une Brigade de Proximité (brigade équestre).

L'effectif est de 23 agents auxquels s'ajoutent 10 administratifs dont 7 assurent le fonctionnement du Centre de Supervision Urbain et 6 Agents de Surveillance de la Voie Publique.

L'essentiel de l'activité des brigades consiste en une surveillance préventive de la voie publique, des contacts avec la population et des interventions dont la plus grande partie concerne les infractions au stationnement et, la nuit, les tapages ou les différends. La Police Municipale assure également l'encadrement des manifestations festives ou culturelles qui se déroulent sur la voie publique, seule ou en commun avec la Police Nationale.

- ☛ Les moyens de la Police Municipale seront renforcés : **le nombre des policiers municipaux sera porté de 23 à 35** pour un effectif total à 51 agents avec les 10 agents administratifs et les 6 Agents de Surveillance de la Voie Publique
- ☛ Restructuration de la Police Municipale pour assurer une police municipale de proximité basée sur 3 modes opératoires :
 - La réactivité aux demandes d'intervention
 - Le contact avec les habitants à la faveur des patrouilles

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 53

- La résolution des problèmes

La réponse la plus rapide possible aux demandes d'intervention est l'exigence première des habitants. Pour y répondre, la Police Municipale doit assurer la meilleure réactivité possible. En rapprochant la réponse de la demande, c'est le premier volet d'une réelle proximité.

Le deuxième volet consiste à apporter une solution au problème rencontré par le citoyen. Cette solution peut être apportée sur-le- champ mais, dans certains cas, la réponse doit être différée parce qu'elle nécessite le recours à d'autres acteurs que la Police Municipale.

Pour réaliser ce continuum, une cellule de travail sera mise en place en interne pour assurer le suivi des problèmes non résolus sur-le-champ.

Un agent sera désigné pour alimenter cette cellule en collationnant toutes les informations utiles entre les réunions. Il tiendra un registre de l'état d'avancement de chacune des affaires traitées.

Le relais sera organisé vers les services municipaux compétents (services techniques, CCAS) où les partenaires extérieurs (bailleurs, Police Nationale).

Le requérant initial sera contacté pour s'assurer que le problème a bien été résolu.

➤ **La vidéoprotection**

Un dispositif de vidéoprotection a été mis en place à Mantes-La-Jolie. Il comporte 49 caméras de surveillance des bâtiments communaux et 39 caméras assurant la surveillance de la voie publique.

Regroupées sur le Centre Superviseur Urbain situé dans les mêmes locaux que la Police Municipale, les images sont visualisées en direct par 7 agents (un chef de salle et 6 opérateurs) appartenant au cadre administratif.

Le CSU est activé le lundi, de 10h à 17h, du mardi au vendredi de 6h30 à 04h30 et le samedi, de 13h45 à 04h30.

☛ Pour optimiser ce dispositif, les mesures suivantes seront prises :

- Développement de la couverture du territoire en implantant 40 caméras supplémentaires à proximité des établissements scolaires et 45 caméras supplémentaires sur la voie publique permettant d'assurer la visualisation des entrées et sorties de la commune ainsi que celle des « hots spots » connaissant des problèmes d'insécurité

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 54

- Intégration du CSU dans l'organigramme de la Police Municipale avec la mise en place de la fonction chef de poste/CSU afin d'assurer une meilleure réactivité aux demandes d'intervention et une sécurité accrue pour les équipages intervenants renseignés en direct sur l'environnement de la situation à laquelle ils vont être confrontés
- Mise en sécurité du CSU : dispositifs techniques assurant un accès sécurisé, tenue d'un registre mentionnant notamment les personnes autorisées à accéder au CSU
- Elaboration d'un Règlement Intérieur

➤ Mise en place d'une Direction de la Tranquillité et de la Prévention

Ce service regroupera la Police Municipale, le Service Prévention/Médiation et la Police de l'Environnement.

Cette organisation réalise le continuum de sécurité interne à la commune nécessaire pour compléter le continuum existant avec la Police Nationale.

•Le Service Prévention Médiation

Ce service comprend deux Unités :

- L'Unité Prévention des Espaces Publics dont les 4 chefs d'équipe et les 14 agents assurent les missions suivantes :
 - Gestion des accès des marchés du Val Fourré, rondes sur la Dalle CCM2,
 - Intervention lors des conflits
 - Sécurisation des équipes de nettoyage des marchés du Val Fourré
 - Gestion des accès livraison sur le marché du centre ville
 - Gestion des accès sur le la dalle CCM2
 - Gestion des conflits aux abords des établissements scolaires (collèges et lycées) et lors des événements festifs
- Les Correspondants de Nuit (3 chefs d'équipe et 17 agents) qui exercent une veille sociale sur le quartier du Val Fourré et interviennent pour apaiser les tensions et lors des conflits de voisinage. Ils sont présents sur site 7j/7 de 19h à 02h.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 55

•La Police de l'Environnement

Mantes-la-Jolie a été l'une des premières villes d'Ile-de-France à se doter d'une Unité en charge de la police de l'environnement afin de protéger son cadre de vie.

Composé d'un chef de service et de 5 agents assermentés ayant le statut d'APJ (agents assermentés en police de l'environnement / inspecteurs assermentés en hygiène et salubrité publique), cette Unité est chargée de l'application des arrêtés municipaux pris dans le domaine de l'environnement ainsi que des arrêtés municipaux et préfectoraux relatifs à la salubrité, l'hygiène et la santé publique.

Concrètement, les missions sont les suivantes :

- La lutte contre les incivilités liées aux dépôts sauvages sur l'ensemble de la commune et en particulier sur les espaces verts (1/3 de la superficie de la commune).
- La prévention et le traitement de toutes les nuisances et dégradations à l'environnement
- Le contrôle du respect de la loi en matière d'urbanisme : travaux sans autorisation, enseignes commerciales non conformes
- Le contrôle du respect de la loi en matière d'occupation du domaine public : terrasses sur l'espace public, échafaudages, publicité et affichages sauvages.
- La gestion de l'élimination des nuisibles (ragondins qui dégradent les digues, pigeons). Les agents sont qualifiés pour intervenir sur les nids de guêpes et de frelons asiatiques.
- La gestion des crues et un suivi des relevés sur la Seine en lien avec la Police maritime de Paris
- La lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil
- Les contrôles en hygiène alimentaire

A ce titre, il intervient notamment au niveau du contrôle du marché du Val Fourré.

En outre, le service effectue des interventions dans les écoles pour sensibiliser les plus jeunes au respect de l'environnement et ce dès le Cours Préparatoire.

La forte demande exprimée par les administrés dans le domaine de l'Environnement exige une réponse à la hauteur de cette attente qui pourra être mieux réalisée au sein d'une Direction regroupant cette Unité, la Police Municipale et le Service Prévention Médiation.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 56

➔ **Elaboration d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation** répondant aux besoins spécifiques de la commune dans le cadre d'un partenariat relancé

Sur la base des objectifs arrêtés, un plan d'actions et des groupes de travail ajustés doivent permettre de mener une action concertée donc cohérente pour répondre aux attentes des administrés.

2.2. La Justice

Entendue, la procureure de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles a souligné les charges importantes du Siège et du Parquet conjuguées avec un déficit des effectifs au niveau des magistrats ainsi qu'à celui des greffiers (11% de vacances de postes).

Dans les Yvelines, le niveau des plaintes et l'activité pénale ont fortement augmenté. En 2021, plus de 85 000 plaintes concernaient des mineurs (+ 14% en un an) revenant au niveau de l'année 2019.

Le code de la justice pénale des mineurs réformé a nécessité une réadaptation. Il en est allé de même pour les Violences Intra Familiales et le déploiement des 40 Téléphone Grave Danger pour lesquels il a fallu prendre le temps nécessaire pour expliquer leur fonctionnement.

Avec sa permanence, le Parquet fonctionne comme une gare de triage et prend, chaque jour, un nombre conséquent de décisions qui vient orienter les procédures qui seront mises en place.

En ce qui concerne les violences urbaines du printemps dernier très importantes dans le département, il a pu être observé que bon nombre des auteurs présentés au Parquet, notamment chez les mineurs, n'était pas connus des services de police et présentaient un profil de « jeunes bien insérés ».

Pour le traitement de ces dossiers, les dispositifs de vidéoprotection ont confirmé l'apport qu'ils représentent pour l'élucidation des faits.

Par ailleurs, le Parquet est particulièrement mobilisé sur les dossiers de violences intrafamiliales.

En outre, à la suite du suicide, à Poissy, d'un adolescent de 15 ans, retrouvé pendu après une suspicion de harcèlement, le Parquet a dû faire face à un nombre important de signalements remontés par les chefs d'établissements scolaires. Cette démarche faisait suite à une circulaire du Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse demandant à ce que chaque fait rapporté soit traité.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 57

Au regard de la mise en place, dans le cadre du CLSPDR de Mantes-La-Jolie, d'un groupe de travail dédié au suivi des situations individuelles, encadré par une charte de déontologie, le Parquet confirme l'intérêt de ce dispositif.

2.3. La Sous-Préfecture

Le Sous-préfet de l'arrondissement se félicite de la mise en place, à Mantes-La-Jolie, d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation dans la continuité de la relance du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Au lendemain des événements dramatiques survenus fin juin-début juillet qui ont conduit aux dégradations significatives de bâtiments publics ou municipaux, il souhaite que les dispositifs à venir permettent de travailler le plus en amont possible. Le volet sécurité continuant de relever pour l'essentiel des forces de l'ordre et de l'autorité judiciaire largement engagées dans la recherche des auteurs et dans l'application de sanctions souhaitées exemplaires.

La démarche engagée dans le CLSPDR doit naturellement s'inscrire dans le cadre des priorités nationales fixées par la Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de mars 2020 et dans celles du Plan d'Action Départemental pour les Yvelines qui s'organise autour de 5 axes :

- Axe 1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Axe 4 : Le territoire : vers une gouvernance renouvelée
- Axe 5 : Lutter contre la radicalisation

Au-delà, la lutte contre l'insécurité et pour la tranquillité publique reste une constante pour la Police Nationale et pour la Police Municipale comme tout le travail concernant la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le Sous-préfet se félicite de la mise en place des groupes de travail prévus et, en particulier, sous la supervision du Parquet, du groupe en charge des situations à caractère nominatif seule manière efficace de mener une politique locale de prévention.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 58

Le département n'est pas non plus épargné par les phénomènes de radicalisation. En ce domaine, la vigilance doit également passer par la capacité à repérer, très tôt, les « signaux faibles » pour transmettre les situations concernées au Groupe d'Evaluation Départemental constitué en préfecture des Yvelines.

2.4. La Police Nationale

La Police Nationale est, par la nature même de ses missions, en première ligne de la lutte contre la délinquance.

Son action comporte plusieurs facettes :

- une présence visible sur le terrain dans un objectif de prévention-dissuasion
- une présence qui favorise l'interpellation des délinquants en flagrant délit
- un travail d'investigation ayant pour objectif de mener les enquêtes permettant d'identifier et d'interpeller, après enquête, les auteurs des délits

A ce travail de base est venu s'ajouter la Police de Sécurité au Quotidien. Lancée en 2018, la PSQ a été mise en place pour recentrer les forces de sécurité sur leur cœur de métier, le service du citoyen et créer un continuum de sécurité avec les autres partenaires.

Concrètement, cet objectif s'est traduit par :

- la présence sur le terrain avec une multiplication des patrouilles pédestres ou portées sécurisantes pour les habitants et dissuasives pour les délinquants. Ces patrouilles sont effectuées quotidiennement, jour et nuit, sur les points de rassemblements comme les marchés, les centres commerciaux, les abords des établissements scolaires mais également dans les quartiers prioritaires de la ville, le Val Fourré en l'occurrence.
- le contact avec les habitants pour recueillir leur sentiment sur la sécurité et leur prodiguer des conseils pour mieux se protéger. La nomination de « référents police-population » a permis de personnaliser ces contacts. Il en est de même pour le « référent collègues ».
- le développement du partenariat avec les élus et les autres partenaires au sein des Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO). Animés généralement par un officier de police, ils ont pour objectif de réfléchir, avec les partenaires de la ville et des quartiers, pour trouver des solutions concrètes aux problèmes du quotidien sur un secteur déterminé.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 59

- la PSQ a prévu également l'intégration de l'outil numérique qui s'est concrétisée par le développement de la pré-plainte en ligne et la mise en place d'une plateforme de signalement des faits de violences sexuelles.

Dans le même temps, la Police Nationale mène une action soutenue dans la lutte contre la délinquance et, tout particulièrement, contre les infractions à la législation sur les stupéfiants. Celles-ci donnent lieu à des opérations de contrôles répétées pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique en même temps que sont menées des investigations pour identifier les membres des réseaux, réunir les preuves de leurs activités illégales et les traduire devant la Justice. Les données relatives aux infractions à la législation sur les stupéfiants traduisent l'impact de cette action.

En outre, la Police Nationale a la charge de l'ordre public et donc de la gestion des diverses manifestations qui se déroulent sur la voie publique`.

Au-delà de sa mission de protection des personnes et des biens, la Police Nationale est un partenaire très impliqué dans le CLSPDR.

2.5. Le Conseil départemental

2.5.1. L'action sociale

L'article 121-1 du code de l'action sociale et des familles désigne le Conseil départemental comme pilote de l'action sociale dans le département. Cette action concerne plus particulièrement la lutte contre les exclusions et la protection de l'enfance. Les objectifs sont l'aide et la protection des publics fragiles.

D'autre part, l'article 121-2 stipule que, dans les quartiers prioritaires de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

A l'occasion des demandes de logement qui sont formulées, il est observé que les jeunes et leur famille sont attachés à leur quartier, ne souhaitant pas s'en éloigner et désirant, au contraire, s'y installer.

Protéger les enfants et aider les familles yvelinoises en difficulté sont deux missions essentielles du Conseil départemental qui consacre annuellement 85 millions d'euros à la protection de l'enfance. Il peut s'agir d'une action de soutien matériel ou éducatif ou d'une action de protection qui nécessite une prise en charge de l'enfant sur un lieu de placement. Dans les Yvelines, ce sont 2.150 enfants qui sont pris en charge par la collectivité pour être protégés.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 60

Accueil : La mission d'accueil incombe également au Conseil départemental et peut-être réalisée dans une famille d'accueil ou dans un établissement collectif.

- Le Secteur d'action sociale assure une permanence d'accueil immédiat, chaque jour, pour gérer les situations d'urgence. Entre 36 et 40 accueils par mois sont réalisés dans ce cadre.

En parallèle, les travailleurs sociaux tiennent des permanences en centre-ville dans les locaux du Conseil départemental mais également au Centre Vie sociale de Gassicourt et dans les locaux du Conseil départemental, boulevard G. Clémenceau. Afin d'être disponible le plus rapidement possible, chaque travailleur social assure au moins 3 permanences par semaine : une dans les locaux du boulevard Clémenceau, une extérieure en centre-ville ou au Centre Vie sociale et une téléphonique.

- Toujours dans l'objectif de répondre rapidement à toute nouvelle demande, une permanence d'accueil est proposée pour les personnes non connues du service, chaque jour avec deux créneaux de rendez-vous dédiés.

- L'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) est assuré par un service dédié situé à Guyancourt. Les MNA se présentant dans les services du Conseil départemental sont orientés vers ce service spécialisé.

- Les sans domicile fixe (SDF) sont accueillis par le service comme toute personne qui se présente. Après évaluation de la situation, les intéressés sont orientés vers les dispositifs adéquats, les dossiers initiés et les aides possibles instruites. Mantes-La-Jolie dispose d'une offre associative importante qui permet de répondre, en grande partie, aux besoins pouvant être complétés par des aides du Conseil départemental.

La collectivité a également la charge du traitement des informations préoccupantes. Une situation est dite préoccupante si elle laisse craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou qu'il risque de l'être.

Le code pénal prévoit une obligation de signalement pour toute personne ayant connaissance de mauvais traitements ou de privations infligées à un mineur de moins de 15 ans. Le signalement va déclencher la prise en charge qui permettra de protéger l'enfant le plus rapidement possible.

Les informations préoccupantes peuvent être signalées auprès de la cellule centralisée des informations préoccupantes (CCIP).

Par ailleurs, les parents qui rencontrent de graves difficultés avec leur enfant peuvent en informer le secteur d'action sociale le plus proche de leur domicile. L'objectif est d'aider la famille à résoudre les conflits. Ces aides consistent par exemple en l'intervention d'un travailleur social au domicile familial ou à accueillir l'enfant en établissement éducatif ou en famille d'accueil.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 61

Enfin, le Conseil départemental a une compétence en matière de construction, d'entretien et d'équipement des collèges. Il finance les mesures de prévention situationnelle (vidéoprotection, aménagement des clôtures et des accès) pouvant être réalisées à la suite des diagnostics de sécurité effectués pour chaque établissement.

Il finance ou participe au financement d'actions ou d'associations concernant ou intervenant sur les champs de la prévention de la délinquance et notamment, à Mantes-La-Jolie, l'IFEP, association de prévention spécialisée.

En 2016, la thématique de la prévention de la radicalisation étant venue s'ajouter à la prévention de la délinquance, les acteurs impliqués ont investi ce champ. Pour sa part, le Conseil départemental a organisé et financé des actions de formation en faveur des divers professionnels.

2.5.2. La prévention spécialisée

Sur Mantes, l'opérateur est l'IFEP, association nationale.

Son action, centrée sur le public des 10-25 ans, consiste à aller vers ce public lorsqu'il est en marge ou en voie de marginalisation.

L'objectif premier est de contribuer à leur insertion sociale puis, professionnelle, de lutter contre le sentiment de victimisation, de dû social, de repli. L'objectif ultime est d'amener les intéressés à devenir des acteurs citoyens.

L'action consiste, après une prise de contact sur le terrain, à insérer les intéressés dans un parcours de vie sociale en lien avec la réalité qui implique un rétablissement du respect d'une loi sociale partagée par tous.

L'action spécifique de l'IFEP, conduite selon les principes de base de l'Education spécialisée, absence de mandat, aller vers, libre adhésion, anonymat, amène les éducateurs présents sur la rue à travailler avec les autres acteurs intervenant sur le champ social ou éducatif.

De fait, la prévention spécialisée **participe** à la prévention de la délinquance. Sa participation aux instances du CLSPDR et aux groupes de travail devient naturelle dans le respect des pratiques professionnelles de chacun des acteurs.

A Mantes, l'IFEP intervient sur le public des 15-25 ans au niveau de la rue et avec un dispositif particulier au sein des collèges.

6 chargés de prévention travaillent sur les points sensibles de la ville où peuvent se retrouver le public cible.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 62

1 responsable et 4 chargés de mission travaillent dans les collèges en partenariat avec les personnels de l'Education Nationale pour détecter et agir sur les élèves en risque de marginalisation comme les décrocheurs. Le positionnement de l'Ifep, interne à l'établissement scolaire et externe, dans le quartier, facilite une démarche de parcours impliquant les parents et les services sociaux présents sur le terrain

Le Val Fourré, Quartier Prioritaire de la Ville, concentre toutes les difficultés. Aux carences sociales et économiques, s'ajoutent un déficit culturel que l'omniprésence des réseaux sociaux renforce.

Plus que les mineurs non accompagnés en nombre restreint, le public des primo arrivants constitue une préoccupation forte. A l'écart des dispositifs officiels, les primo arrivants s'inscrivent dans une démarche de survie.

Ils sont de fait exposés à l'emprise d'organisations délinquantes. Sur la dalle du Val Fourré ou aux abords de la gare, on les retrouve impliqués dans les réseaux de vente de produits stupéfiants ou de cigarettes. Ils sont également des victimes des marchands de sommeil. Dans les squatts, les filles hébergées sont contraintes de se livrer à la prostitution.

Les émeutes du mois de juin survenues après le décès d'un jeune conducteur tué par le tir d'un policier, après avoir refusé d'obtempérer à un contrôle de police, se sont traduites par des attaques de symboles comme la Mairie Annexe et par des actes de vandalisme.

Par rapport aux événements du même type survenus lors d'années précédentes, on observe des différences :

- La présence de mineurs plus jeunes
- Le rôle prépondérant des réseaux sociaux qui ont eu un double effet. Ils ont permis aux émeutiers de s'organiser en matériel (mortiers) et en équipement (tenues camouflées) pour mener des actions brèves et se déplacer rapidement. D'autre part, la diffusion des images a eu un effet amplificateur d'émulation.

Présents sur le terrain, les chargés de prévention ont contribué, aux côtés des médiateurs de la Ville, à éviter une propagation et l'agrégation d'autres publics de jeunes attirés par le « jeu ».

Le Val Fourré est le secteur sensible mais le centre ville et Gassicourt sont également des territoires exposés.

➤ **Les chargés de prévention observent un rajeunissement des jeunes à problème accompagné parfois de problèmes psychiatriques ce qui rejoint le constat des autres acteurs**

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 63

➤ Le mentorat

Il s'agit d'un dispositif innovant mis en place dès 2021, dans le département des Yvelines, de soutien à l'éducation et à l'orientation des filles et des garçons âgés de 6 à 21 ans confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'ambition du projet est de recruter 300 mentors pour accompagner 500 enfants sur l'ensemble du département.

L'action consiste à agir sur la sphère « hors école » pour lutter contre le décrochage scolaire, favoriser le raccrochage scolaire et accompagner le jeune dans la construction d'un projet d'orientation choisie.

Concrètement, le projet comprend :

- La mise en place d'un mentorat pour les jeunes les plus vulnérables pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance
- Un accompagnement scolaire à l'orientation et à l'ouverture aux métiers par un mentor spécialement formé et dédié
- Une dotation en équipement numérique
- Un accès à un environnement numérique d'apprentissage innovant

Le dispositif s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'Education Nationale et l'Aide Sociale à l'Enfance.

2.6. Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Yvelines (CIDFF78)

Association nationale, le CIDFF exerce une mission d'intérêt général pour l'accueil et l'information du public, des femmes en particulier, pour laquelle elle reçoit un agrément national du Service des Droits des Femmes et à l'Egalité.

L'information des femmes sur les droits s'inscrit dans la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle privilégie la prise en compte de la **globalité des situations** vécues, en répondant par une **approche polyvalente** et personnalisée d'information dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le CIDFF 78 mène également une action dans le cadre de l'emploi à travers son Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (BAIE) qui favorise, par un suivi personnalisé, la recherche et le retour à l'emploi ainsi que la création d'activité.

L'information individuelle permet d'apporter des réponses personnalisées dans tous les domaines traités par le CIDFF 78.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 64

Le CIDFF 78 propose également des **informations collectives**.

Le CIDFF 78 fait partie du réseau d'associations de la fédération FRANCE VICTIMES. Les associations du réseau France victimes ont pour objectifs d'accueillir et d'informer les victimes et leurs proches sur leurs droits, de les accompagner dans leurs démarches, et leur apporter un soutien psychologique à tous les stades de la procédure pénale.

A Mantes-La-Jolie, le CIDFF78 tient des permanences au Point d'Accès au Droit, le lundi toute la journée, les mardi, jeudi et vendredi matin ainsi qu'une permanence au commissariat le jeudi après-midi.

Cette action complète l'action menée par l'intervenante sociale en poste au commissariat.

Ainsi, la victime peut bénéficier dès son dépôt de plainte, dans un même lieu, d'un accompagnement pluridisciplinaire (juridique, psychologique et social).

90% des dossiers concernent des violences intrafamiliales

3 juristes font les évaluations avant accompagnement en liaison avec l'intervenante sociale du commissariat.

Le Centre a géré 60 Téléphones Grave Danger, 12 Bracelets Anti-Rapprochement.

Le volume des besoins sur Mantes-La-Jolie est très important.

En 2021, 579 personnes ont été reçues dans la permanence de Mantes-La-Jolie et 533 en 2022. La grande majorité des demandes concernait le droit de la famille et les violences conjugales.

L'identification des situations est particulièrement délicate car les Maisons de quartier constituent une sorte de village où tout se sait. Il convient donc d'éloigner les permanences des lieux de résidence pour faciliter la venue des femmes.

➤ La constitution d'un groupe de parole serait nécessaire mais à situer dans un endroit neutre

En 2023, le CIDFF78 a animé un groupe de femmes victimes en accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie.

Grâce à la densité de son implantation territoriale, la diversité de ses actions et la richesse du partenariat construit, le CIDFF78 se présente comme un acteur majeur dans le domaine de la prévention en faveur des publics vulnérables.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 65

2.7. La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Le plan d'actions présenté infra (paragraphe 4) est en adéquation avec le plan d'action prévu par la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2024-2030 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

L'engagement de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise dans la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Mantes-La-Jolie se fera à trois niveaux :

- Participation de la présidente au Conseil plénier et au Conseil restreint
- Participation du chargé de mission prévention de la délinquance et de la radicalisation au groupe de travail 1 (Prévention, Education, Parentalité, Citoyenneté) et au groupe 2 (Violences faites aux femmes, violences intrafamiliales, atteintes aux personnes et aide aux victimes)
- Financement

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté Urbaine pourra financer ou participer au financement des actions portées par une association concernant les thématiques relevant de la présente Stratégie.

Il est rappelé que la Communauté Urbaine ne finance pas les actions portées par une commune.

De même, elle ne finance pas les dispositifs relevant de la sécurité dans l'espace public et/ou de la prévention situationnelle.

Par contre, La Communauté Urbaine dispose d'un budget permettant d'acquérir du matériel et des outils pédagogiques qui sont mis gratuitement à la disposition de tous les acteurs du territoire souhaitant les emprunter pour une action déterminée.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 66

3. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Fort des orientations de la Stratégie nationale de mars 2020 et du Plan départemental de prévention de la délinquance des Yvelines de février 2022, en intégrant les échanges avec l'équipe municipale et ses partenaires institutionnels et locaux conduits à l'occasion du diagnostic partagé, les objectifs de la présente S tratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour les trois prochaines années sont les suivants :

Au titre de la prévention de la délinquance et de la prévention de la récidive :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention primaire à destination des moins de douze ans afin de prévenir des formes émergentes de délinquance et accompagner chacune des situations individuelles des mineurs et jeunes majeurs les plus exposés à la délinquance, à la réitération ou à la récidive.

Au titre de la protection et l'accompagnement des personnes vulnérables et en particulier les femmes, les enfants et les personnes isolées victimes de violences :

- Repérer puis accompagner dans la durée les personnes vulnérables victimes de violences, et pas seulement les femmes, en informant les citoyens et en déployant le réseau d'acteurs mobilisables, sans oublier les actions à conduire en direction des auteurs afin de réduire le risque de récidive

Au titre de la tranquillité publique et de l'implication de la population :

- Obtenir à terme une réduction de la délinquance constatée, essentiellement dans l'espace public mais aussi dans l'habitat et les transports, en mettant en réseau les moyens humains de sécurité et de médiation mais aussi les moyens techniques et l'implication des habitants

Au titre de la prévention de la radicalisation :

- Dans un département particulièrement éprouvé par cette thématique, sensibiliser et former à la reconnaissance des signaux faibles de radicalisation, les personnels municipaux et les partenaires locaux pour créer un cadre de vigilance.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 67

Au titre de la réflexion à conduire au niveau du bassin de vie qui est aussi le bassin de délinquance :

- Nouer les liens nécessaires avec les communes de proximité pour faire face à une délinquance qui évolue et ne se limite plus aux frontières administratives.
- Ce lien passe par les relations à conforter avec la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise et sa Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (2024-2030)

Ces cinq objectifs stratégiques trouvent leur déclinaison dans le plan d'actions, la gouvernance et le mode opératoire qui suivent.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 68

4. LE PLAN D' ACTIONS

Les actions retenues visent à réaliser les objectifs stratégiques retenus pour répondre aux problèmes identifiés sur le territoire.

Elles s'inscrivent dans une approche globale allant de la prévention à la répression et à la sanction permettant de réaliser la cohérence et la complémentarité des interventions de chacun des acteurs indispensables pour atteindre l'efficacité qui se traduira, sur le terrain, par une plus grande sécurité des habitants.

Elles constituent la déclinaison territorialisée sur Mantes-La-Jolie de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance et s'inscrivent en cohérence avec les actions prévues dans la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2024-2030 de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

Les actions seront réalisées par le Groupe de travail compétent parmi ceux qui sont prévus infra aux chapitres 6.2.1 et 6.2.2. Le Groupe déterminera les membres qui seront chargés de la mise en œuvre de l'action concernée.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 69

Axes	Intitulés des actions
Axe 1 : La prévention en faveur des mineurs et des jeunes majeurs exposés à la délinquance	Action 1 : Développer les actions de prévention sur les dangers de l'usage des nouvelles technologies : Internet, réseaux sociaux, jeux video
	Action 2 : Développer les actions de prévention contre l'usage et la revente de produits stupéfiants
	Action 3 : Développer les mesures de responsabilisation prises dans les établissements scolaires
	Action 4 : Développer et diversifier les Travaux d'Intérêt Général
	Action 5 : Développer et diversifier les mesures de réparation
	Action 6 : Mise en place du rappel à l'ordre et de la transaction municipale
	Action 7 : Développer la prévention en faveur de la population des 8-12 ans
	Action 8 : Développer les actions conduites dans le domaine de la parentalité
	Action 9 : Développer le lien avec le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale
Axe 2 : La prévention en faveur des publics vulnérables (femmes, victimes) et leur accès au droit	Action 10 : Prévention des violences intrafamiliales : améliorer la coordination entre les acteurs
	Action 11 : Prévention des violences intrafamiliales : élaboration d'un vademecum sur la conduite à tenir
	Action 12 : Consolider le poste de l'intervenante sociale au commissariat
	Action 13 : Favoriser la libération de la parole des victimes
	Action 14 : Développer les actions en direction des auteurs pour prévenir la récidive
	Action 15 : Développer le repérage des publics invisibles
	Action 16 : Prévenir les infractions économiques, financières et de manière générale les actes de malveillance commis à l'encontre des personnes vulnérables

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 70

Axe 3 : Renforcer la sécurité et la tranquillité publique	Action 17 : Mettre en place d'une police municipale de proximité
	Action 18 : Actualiser la convention de coordination Police Nationale - Police Municipale
	Action 19 : Développer le dispositif de vidéoprotection
	Action 20 : Elaborer un tableau de bord de la délinquance
	Action 21 : Elaborer des schémas de tranquillité publique
	Action 22 : Elaborer une charte du bien vivre ensemble
	Action 23 : Mettre en place un dispositif de participation citoyenne
Axe 4 Prévenir la radicalisation	Action 24 : Actions de sensibilisation des personnels communaux et des membres du CLSPDR

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 71

***4.1. Axe 1 : La prévention en faveur des mineurs et des
jeunes majeurs exposés à la délinquance***

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 72

ACTION 1 DEVELOPPER LES ACTIONS DE PREVENTION SUR LES DANGERS DE L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : internet, réseaux sociaux, jeux vidéo

CONSTAT

La généralisation de l'usage des nouvelles technologies (Internet, réseaux sociaux, jeux vidéo) par les jeunes a entraîné des dérives dans leur utilisation qui se traduisent par des violences, des cyberharcèlements, des manipulations psychologiques ou des diffamations contre lesquels les victimes et leurs parents se trouvent démunis. La diffusion de fausses informations et l'accès facilité à la pornographie constituent d'autres formes de dérives qui peuvent également déboucher sur une addiction.

En outre, en abolissant les frontières entre les territoires ces dérives favorisent la propagation des informations et des problèmes notamment entre l'intérieur et l'extérieur des établissements scolaires.

Ces comportements constituent une préoccupation forte pour les responsables des établissements scolaires et des structures recevant des jeunes en raison des conséquences dommageables pour ceux qui en sont l'objet ou qui s'y adonnent.

Des actions sont d'ores et déjà conduites ; elles doivent être poursuivies et développées.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élèves et les jeunes fréquentant les différentes structures d'accueil sur les dangers de ces pratiques
- Accompagner les parents et les intervenants dans la prise en compte de ces conduites

CONTENU

Mise en place d'actions dans les établissements scolaires et les autres lieux accueillant des jeunes, ou à l'extérieur pour les parents, avec des intervenants du CLSPDR et des intervenants extérieurs (personnes qualifiées, associations spécialisées) axées sur :

- le droit et Internet
- les processus stratégiques et psychologiques mis en oeuvre

EVALUATION

- Nombre de jeunes, d'élèves, de parents touchés

ACTION 2 : DEVELOPPER LES ACTIONS DE PREVENTION CONTRE L'USAGE ET LA REVENTE DES PRODUITS STUPEFIANTS

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 73

CONSTAT

Le développement de l'usage et donc de la vente de produits stupéfiants est un phénomène observé par tous les acteurs dont l'observation statistique ne rend qu'imparfaitement compte.

En outre, il s'accompagne de l'apparition de nouveaux produits comme le **protoxyde d'azote** observé aux abords de certains établissements scolaires ou de nouvelles méthodes de vente recourant à un véritable marketing.

Les problèmes posés par ce phénomène recouvrent un champ étendu comprenant l'ordre public, la santé publique, l'insertion sociale et le vivre ensemble dans les quartiers où il se manifeste.

En conséquence, les réponses à mettre en place doivent englober, de façon concertée, tous ces champs.

OBJECTIF

Freiner le développement du phénomène en s'adaptant à ses nouvelles formes par une action globale concertée englobant les différents champs de la prévention, de la dissuasion et de la répression

CONTENU DE L'ACTION

L'action se situe sur trois niveaux complémentaires :

- La lutte contre l'usage et la revente des produits stupéfiants sur la voie publique continuera à faire l'objet d'une action forte de la Police Nationale complétée par la Police Municipale dans le cadre des modalités précisées dans la Convention de Coordination.
- Elaboration d'un plan de prévention secondaire et tertiaire en milieu scolaire et hors milieu scolaire
- Une inscription dans le cadre des actions de prévention conduites par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 74

La mise en œuvre de l'action comprend deux temps :

- Etat des lieux des actions conduites dans le domaine de la prévention : nature et évaluation
- Conduite d'une réflexion pour identifier les nouvelles mesures à mettre en place

EVALUATION :

- Nombre et nature des actions conduites
- Nombre des personnes touchées
- Evaluation qualitative de l'évolution du phénomène

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 75

ACTION 3 : DEVELOPPER LES MESURES DE RESPONSABILISATION PRISES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONSTAT

En 2011, l'Education Nationale a complété l'éventail des sanctions disciplinaires en instaurant la mesure de responsabilisation. D'une durée maximale de vingt heures, elle consiste, pour l'élève, à participer, en dehors des heures d'enseignement afin de garantir la continuité pédagogique, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Ces activités peuvent être réalisées au sein de l'établissement ou au sein d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'Etat.

Le CLSPDR constitue un cadre favorisant la mise en place de ces mesures grâce à la diversité de ses membres et à leur implication dans la volonté de participer à donner un sens éducatif aux sanctions.

OBJECTIF

Mobiliser les ressources du CLSPDR pour accompagner l'Education Nationale dans la mise en place des mesures de responsabilisation.

CONTENU DE L'ACTION

- Conduire une réflexion sur le contenu afin que la mesure soit vécue par l'élève comme une sanction même si elle est éducative et ne soit pas vécue comme une alternative douce à une sanction
- Rechercher de nouveaux partenaires notamment au sein du CLSPDR
- Mise en place d'une convention partenariale entre la ville et l'Education nationale

EVALUATION

- Nombre de mesures de responsabilisation mises en œuvre
- Nombre d'élèves concernés
- Nombre d'élèves n'ayant pas récidivé

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 76

ACTION 4 : DEVELOPPER ET DIVERSIFIER LES TRAVAUX D'INTERÊT GENERAL

CONSTAT :

Afin d'apporter la réponse la mieux adaptée possible à l'acte commis et à la personnalité de l'auteur, la Justice a mis en place les mesures alternatives (aux poursuites ou à l'emprisonnement) dites de la troisième voie. Ces mesures permettent de sanctionner le condamné tout en lui faisant effectuer un travail sans rémunération dans l'intérêt collectif. D'autre part, elles impliquent l'ensemble de la société (collectivités, associations) dans un dispositif de réinsertion sociale des intéressés.

Le Travail d'Intérêt Général est une de ces mesures.

Le CLSPDR constitue le cadre partenarial adéquat pour développer leur mise en œuvre tant par les objectifs qu'il poursuit que par la variété des partenaires participants.

OBJECTIFS

- Objectif général : prévenir la récidive
- Objectif opérationnel : élargir la palette des postes pour permettre aux magistrats de recourir plus fréquemment à cette mesure grâce à une mobilisation des membres du CLSPDR.

CONTENU

- Recensement des Travaux d'Intérêt Général existants
- Information auprès des élus, des établissements publics et des associations susceptibles d'accueillir ces mesures sur :
 - La nature des infractions qui peuvent donner lieu à un TIG ou une mesure de réparation. Par méconnaissance, des craintes existent sur ce point qui inhibent l'offre
 - Le public susceptible de bénéficier de ces mesures
 - Les conditions indispensables au bon déroulement de la mesure : personne référente (tuteur), modalités du suivi.
- Mise en œuvre des nouveaux postes de TIG
- Formation des tuteurs

EVALUATION

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 77

- Evolution du nombre de mesures prononcées
- Nombre de récidives

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 78

ACTION 5 : DEVELOPPER ET DIVERSIFIER LES MESURES DE REPARATION

CONSTAT :

La réparation pénale est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur auteur d'une infraction pénale auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.

La réparation pénale peut être prononcée par le procureur, en tant qu'alternative aux poursuites. En phase d'instruction ou de jugement, elle est décidée par le juge des enfants.

Sans être alarmant, le niveau de la délinquance juvénile sur Mantes-La-Jolie autorise le recours à cette mesure qui a montré son efficacité dans la prévention de la récidive. Elle s'impose comme un axe de travail prioritaire dans le cadre du développement des comportements violents de la part des mineurs.

OBJECTIFS :

- Favoriser le déclenchement d'un processus de responsabilisation du mineur en l'amenant à comprendre la portée de son acte. S'agissant de mineurs, la mesure doit être accompagnée d'une implication des parents.

Développer et diversifier les mesures afin de mettre à disposition du magistrat une palette plus large de mesures grâce à une mobilisation des membres du CLSPD.

CONTENU :

- Recensement des mesures de réparation prononcées (nombre et nature)
- Présentation de la procédure par le Procureur de la République et la PJJ aux partenaires à l'occasion des travaux des groupes
- Approche des collectivités, établissements publics ou associations susceptibles d'offrir un cadre pour les mesures de réparation

EVALUATION :

- Evolution du nombre de mesures prononcées
- Nature des mesures effectuées
- Nombre de récidives

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 79

ACTION 6 : MISE EN PLACE DU RAPPEL A L'ORDRE ET DE LA TRANSACTION MUNICIPALE

CADRE LEGAL

La mesure de rappel à l'ordre a été prévue par la loi n°2007-297 du 5 mars 2007, article 11 relative à la prévention de la délinquance modifiant L.2212-2-1 du code général des collectivités territoriales : « *Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le maire peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie* ».

La transaction municipale est prévue par l'article 44-1 du code de procédure pénale)

Pour les contraventions que les agents de la police municipale sont habilités à constater par procès-verbal et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens, le maire peut, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, proposer au contrevenant une transaction consistant en la réparation du préjudice commis.

La transaction peut prendre la forme du paiement d'une somme d'argent mais elle peut consister également en l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures.

La transaction proposée par le maire et acceptée par le contrevenant doit être homologuée par le (la) procureur(e) de la République.

OBJECTIF

L'objectif est de disposer d'une alternative à la poursuite pénale de l'auteur d'un trouble mineur à l'ordre public.

Cette mesure prend toute son opportunité dans le contexte du développement observé des conduites inciviles.

Le rappel à l'ordre auquel le maire procède s'accompagne, si la situation le justifie, de conseils et de mesures d'accompagnement à la famille. Le rappel à l'ordre constitue ainsi également un dispositif d'accompagnement à la parentalité.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 80

CONTENU DE L'ACTION

Les faits pouvant donner lieu à un rappel à l'ordre

Sont exclus de cette procédure : les faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits, les faits pour lesquels une plainte a été déposée, les faits pour lesquels une enquête judiciaire est en cours.

Faits pouvant donner lieu à un rappel à l'ordre (liste non exhaustive) :

- les conflits de voisinage
- les nuisances sonores
- les comportements perturbateurs
- les incidents aux abords des établissements scolaires
- l'absentéisme scolaire
- la présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives
- les dégradations à la propriété publique
- les contraventions aux arrêtés du maire

Les personnes pouvant faire l'objet d'un rappel à l'ordre : les mineurs et les jeunes majeurs

Les étapes de la mise en œuvre :

- ✓ le protocole procureur (e)-maire

Pour délimiter le champ d'intervention du rappel à l'ordre, un **protocole** est signé entre le (la) procureur(e) de la République et le maire. Il est complété par une **fiche-navette** qui précise les modalités d'échanges des informations entre le maire et le procureur.

- ✓ la saisine du maire

Le maire est saisi par toute personne ayant constaté (Police Municipale, chef d'établissement scolaire, habitant) ou ayant été l'objet d'un fait entrant dans le cadre du protocole établi.

- ✓ la constitution du dossier

Un dossier est établi comprenant

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 81

- l'état-civil précis de la (ou des) personnes incriminées (nom, prénom, date de naissance) afin d'éviter les sources de confusion et permettre au procureur d'avoir tous les éléments d'information nécessaires pour sa prise de décision sur la suite à donner

- la description précise des faits

➤ Information du (de la) procureur(e) au moyen de la fiche-navette. Par retour, le (la) procureur (e) informe le maire de sa décision sur l'opportunité de procéder à un rappel à l'ordre

➤ la consultation des partenaires

L'objectif est de s'assurer que la situation est suivie ou non par d'autres acteurs (Education Nationale, CCAS, Police) et d'apprécier la complémentarité du rappel à l'ordre avec les mesures déjà prises.

Cette consultation se fait au sein du Groupe de Travail du suivi personnalisé.

➤ le déroulement du rappel à l'ordre

Le maire qui peut être représenté procède au rappel à l'ordre entouré des collaborateurs qu'il choisit pour leurs fonctions dans le domaine du respect de la loi (chef de la police municipale) et dans celui de l'accompagnement social ou familial (responsable du CCAS). Le coordonnateur du CLSPD assure la préparation et le suivi des situations examinées.

- Rappel à l'intéressé de la nécessité de respecter les lois et les règlements, les règles du bien-vivre dans la commune

- Mesures d'accompagnement en fonction des difficultés connues par l'intéressé et sa famille sur le plan social, familial ou professionnel, conseils ou mise en place de mesures propres à aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale

- **Transaction** : , modalités précisées dans l'Action 6

- Information du (de la) procureur (e), par fiche-navette, des mesures prises

EVALUATION

- Nombre de rappels à l'ordre prononcés

- Mesures d'accompagnement prises

- Nombre de transactions

- Réitération

- Note annuelle de bilan

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 82

ACTION 7 : DEVELOPPER LA PREVENTION EN FAVEUR DE LA POPULATION DES 8 - 12 ANS

CONSTAT :

Tous les acteurs de la prévention constatent que la tranche des 8-12 ans est repérée de plus en plus fréquemment dans des comportements perturbateurs ou violents qu'il s'agisse du milieu scolaire (cf Faits-Etablissement recensés par l'Education Nationale) ou des structures municipales ou associatives recevant ce public.

OBJECTIF :

L'objectif est de réinvestir la prévention primaire, en faveur de cette population, afin de diminuer les risques de passage à l'acte.

CONTENU :

Développement des actions de :

- Sensibilisation
- Education
- Accompagnement complétant et prolongeant les actions mises en œuvre en milieu scolaire
- Activités culturelles et de loisirs
- Education aux médias et à l'information

Dans la continuité des actions menées en milieu scolaire et en complémentarité avec celles-ci, ces actions seront mises en place durant le temps périscolaire ou extrascolaire, dans les centres sociaux, les clubs de prévention, les associations socioculturelles, les centres de loisirs, etc.

La cohérence entre les différents dispositifs pourra être étudiée et mise au point au sein du groupe de travail ad'hoc de la présente Stratégie (cf paragraphe 5.1.2.3).

Si nécessaire, une approche personnalisée sera mise en place dans le cadre du groupe de suivi et de traitement des situations individuelles (cf paragraphe 5.2.2).

Les intéressés pourront faire l'objet de la mesure de rappel à l'ordre prévue à Action 10 de la présente Stratégie.

EVALUATION

- Nombre et nature des actions conduites - Nombre de jeunes concernés
- Nombre de jeunes concernés

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 83

ACTION 8 : DEVELOPPER LES ACTIONS/CONDUITES DANS LE DOMAINE DE LA PARENTALITE

CONSTAT :

En même temps qu'ils font le constat de l'implication de plus en plus fréquente de la tranche des 8-12 ans dans des comportements perturbateurs ou violents, les acteurs de la prévention déplorent une absence des parents qu'ils soient démissionnaires ou impuissants.

Or, le rôle des parents dans l'éducation est toujours aussi important et indispensable.

OBJECTIF :

Inciter ou donner les moyens aux parents de jouer pleinement leur rôle éducatif et d'assumer leurs obligations parentales.

CONTENU :

- Dresser un état des lieux des actions conduites sur le champ de la parentalité
- Rechercher la complémentarité entre ces actions
- Identifier les besoins : domaines d'intervention, nature des mesures à mettre en place selon que les parents sont démissionnaires ou impuissants
- Mettre en place des actions identifiées
- Les situations individuelles pourront être étudiées par le groupe de suivi et de traitement des situations individuelles (cf paragraphe 5.2.2).
- Les parents défaillants seront convoqués pour accompagner le mineur lorsque celui-ci fera l'objet d'une mesure de rappel à l'ordre par le maire (Action 10 de la présente Stratégie).

EVALUATION

- Nombre et nature des actions conduites
- Nombre de parents concernés

ACTION 9 : DEVELOPPER LE LIEN AVEC LE CONTRAT LOCAL DE SANTE ET LE CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 84

CONSTAT :

Les publics vulnérables du point de vue de la sécurité mais également certains délinquants connaissent des problèmes de santé qui augmentent la vulnérabilité lorsqu'il s'agit des publics vulnérables et qui peuvent être des facteurs de passage à l'acte délinquant pour les délinquants (addictions, troubles psychiques).

L'accompagnement et le traitement de ces populations relèvent d'une approche pluridisciplinaire dont il convient de définir les modalités en tenant compte des impératifs de confidentialité s'imposant à chacun des acteurs et particulièrement du secret médical.

OBJECTIF :

Développer le lien entre le CLSPDR et le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale pour optimiser l'impact des actions conduites.

CONTENU :

Organiser des rencontres entre les acteurs de ces instances pour les familiariser avec leurs objectifs et leurs pratiques professionnelles et, dans un deuxième temps, identifier les modalités d'échanges en vue d'améliorer le traitement des diverses situations.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 85

***4.2. Axe 2 : La prévention en faveur des femmes victimes,
des publics vulnérables et leur accès au droit***

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 86

ACTION 10 : PREVENTION DES VIOLENCES INTRA FAMILIAL: AMELIORER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS

CONSTAT :

Les violences intrafamiliales constituent un problème très présent sur le territoire et sur lequel une pluralité d'acteurs intervient.

A l'intérieur de l'ensemble « Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique », le commissariat de Mantes-La-Jolie a enregistré, pour les violences conjugales, 455 plaintes en 2020, 501 en 2021 et 588 en 2022 soit une augmentation de 29,23%.

Pour sa part, sur les 338 personnes reçues par l'intervenante sociale au commissariat, une grande majorité, 291 sur 338 (86,09%), ont été reçues dans le cadre de violences intrafamiliales ; 57% pour des problématiques relevant de violences dans le couple, 24% pour des violences intra familiales (sur mineurs ou ascendants)

- 71% sont des femmes : 60% sont âgées de 25 à 60 ans : 25% ont moins de 25 ans.
- 60% des victimes sont plus généralement issues des quartiers prioritaires de la ville et sont mères d'un ou plusieurs enfants,
- 40% ne sont pas en situation d'emploi
- 15% n'ont ni ressource, ni situation régulière

Pour traiter cette problématique, de nombreux dispositifs ont été mis en place qui sont animés par différents acteurs.

OBJECTIF :

Assurer une meilleure lisibilité des dispositifs mis en place et des actions menées pour améliorer la complémentarité et la cohérence des interventions sur les différents champs : accueil et orientation, accompagnement des victimes, traitement des auteurs, accueil de jour, hébergement, insertion professionnelle, sensibilisation des professionnels.

Cette clarification doit aboutir à une meilleure exploitation des moyens mobilisés et, par voie de conséquence, à un traitement plus efficient des situations identifiées.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 87

CONTENU :

- Elaboration d'un état des lieux :
 - Des services et des structures associatives intervenant sur cette thématique
 - De leur champ d'intervention

- Repérage des points d'amélioration
 - pour une meilleure coordination
 - pour une optimisation des moyens

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 88

***ACTION 11 : PREVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES: ELABORATION
D'UN VADEMECUM SUR LA CONDUITE A TENIR***

CONSTAT :

Des progrès ont été réalisés dans la révélation des violences faites aux femmes mais de nombreuses situations restent encore non connues et ne peuvent dès lors faire l'objet d'une prise en compte.

Cet état de fait est dû, pour une part, à la réticence des victimes à dénoncer les faits pour des raisons personnelles et familiales ou à leur méconnaissance de la démarche à engager. Elle est due également à un déficit dans le repérage de ces situations.

Sur le territoire, de nombreuses actions sont menées pour améliorer le repérage et l'accompagnement des victimes.

Par ailleurs, il est apparu un besoin concernant la lisibilité des dispositifs mis en place, l'identification des acteurs multiples et intervenant parfois sur les mêmes champs.

OBJECTIFS :

- Identifier les acteurs intervenant sur le territoire et la nature de leur(s) action
- Donner aux personnels en contact avec le public les outils pour connaître la conduite à tenir en cas de repérage

CONTENU :

Il s'agit d'élaborer un vademecum prévoyant :

- Les diverses situations envisageables : femme menacée, femme victime de violences, femme harcelée, femme avec enfants
- La conduite à tenir
- Les coordonnées du (ou des) partenaire (s) à contacter ou vers lequel diriger la victime

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 89

ACTION 12 : CONSOLIDER LE POSTE DE L'INTERVENANTE SOCIALE'AU COMMISSARIAT

CONSTAT :

L'intervenante sociale tient des permanences au commissariat pour accueillir, informer, orienter et accompagner toutes les personnes connaissant des problèmes d'ordre civil ou pénal.

Ce dispositif n'est pas spécifique à Mantes-La-Jolie, il est aujourd'hui généralisé sur tout le territoire national tant dans les brigades de Gendarmerie que dans les commissariats. Lors de sa mise en place dans les années 1990, il a généré un fort scepticisme tant paraissait incongrue la cohabitation entre les forces de l'ordre et les intervenants du champ social.

Or, les forces de l'ordre, dans leurs missions quotidiennes sont confrontées à des situations dont le traitement relève du champ social : accueil d'une victime de violences intrafamiliales, d'un mineur en déshérence, intervention pour des violences intrafamiliales. Professionnellement, ces agents ne sont pas les plus qualifiés pour prendre en compte ces situations qui, par ailleurs, sont chronophages.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître la réelle plus-value apportée par la présence d'un travailleur social aux côtés des policiers ou des gendarmes pour traiter ces situations.

Le réseau ainsi constitué d'intervenants intégrés dans les locaux des forces de l'ordre permet une approche pluridisciplinaire appréciée, non seulement des professionnels, mais aussi du public, qui n'a pas à chercher désespérément les interlocuteurs adéquats, au risque d'abandonner sa quête.

CONTENU :

Ce poste est tenu par une agente du Centre Communal d'Action Sociale. Il est donc entièrement financé par la commune.

Au vu du constat effectué, le maintien de ce poste s'impose parce que ce problème est en développement constant et parce qu'il a démontré l'efficacité du dispositif.

Par ailleurs, compte tenu d'une part que, si 40% des personnes accueillies sont mantoises, d'autre part, un nombre important vient d'autres communes du département. En outre, la fonction même a un caractère totalement social.

Pour ces deux raisons, un co-financement avec le Conseil Départemental serait logique. Cette formule est d'ailleurs appliquée en de nombreux endroits du territoire.

ACTION 13 : FAVORISER LA LIBERATION DE LA PAROLE DES VICTIMES

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 90

CONSTAT :

L'augmentation des faits recensés dans le domaine des violences intrafamiliales provient, pour une bonne part, des dispositifs mis en place pour favoriser la libération de la parole des victimes.

A l'usage, on constate cependant que la nature des lieux où la parole des victimes est recueillie peut constituer un obstacle à l'objectif recherché en raison du manque de discrétion tenant à l'insertion du lieu dans le territoire. C'est le cas pour les permanences tenues dans les Maisons de quartier ou au Point Justice de l'Agora où la démarche de la victime peut aisément être identifiée et donner lieu à une diffusion de l'information.

OBJECTIF :

Favoriser la sécurité de la victime dans sa démarche.

CONTENU :

- Identifier des lieux de permanences où la victime pourra bénéficier de la plus grande discrétion.

Une expérience concluante a été menée en implantant une permanence d'accueil dans la galerie marchande d'une grande surface.

Une autre a même été menée dans une Maison de Justice et du Droit implantée dans un QPV mais qui avait développée des ateliers pour les femmes (tricot, cuisine) faisant perdre au lieu son image juridique.

- Développer le recours aux techniques numériques (numéros d'appels, applications sur internet)

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 91

ACTION 14 : DEVELOPPER LES ACTIONS EN DIRECTION DES AUTEURS POUR PREVENIR LA RECIDIVE

CONSTAT :

La Justice prononce des mesures d'ordre judiciaire contre les auteurs de violences intrafamiliales : contrôle judiciaire, éloignement avec interdiction de paraître, bracelet anti-rapprochement.

Au-delà, il est apparu nécessaire de travailler également le volet psychologie et/ou psychiatrique des intéressés.

Des dispositifs ont été mis en place :

- Le Centre de Prise en Charge des Auteurs de l'Île-de-France
- L'Antenne de Psychiatrie et de Psychologie Légales des Yvelines située à Plaisir qui est une structure de soins intersectorielle et spécialisée pour la prise en charge des auteurs, mais également, des victimes.

Outre la prise en charge individuelle de l'intéressé, des groupes de parole collectifs sont organisés.

OBJECTIFS :

- Identifier les modes et moyens de développer l'accompagnement des auteurs pour éviter la récidive.
- Développer le financement des Téléphones Grave Danger.

CONTENU :

Dans le cadre des groupes de travail du CLSPDR et sous le pilotage du Parquet, des contacts seront pris avec les structures existantes traitant de cette problématique afin de développer la prise en charge des auteurs mantois.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 92

ACTION 15 : DEVELOPPER LE REPERAGE DES PUBLICS « INVISIBLES »

CONSTAT :

Certaines personnes constituent un public vulnérable c'est-à-dire un public plus exposé à être victime en raison de son âge (mineurs, personnes âgées) ou d'une déficience mentale ou physique.

L'isolement est un facteur accentuant la vulnérabilité et, par voie de conséquence, l'insécurité.

En outre, cet état de vulnérabilité rend plus difficile la démarche pour aller vers les dispositifs d'accompagnement. C'est le cas pour les mineurs victimes de harcèlement (ou de prostitution) ou pour les personnes victimes de violences commises par des proches.

OBJECTIF :

Repérer ces publics pour les rapprocher des dispositifs de prévention, les informer de leurs droits et leur permettre d'accéder à une prise en charge et un accompagnement adapté.

CONTENU :

- Adoption, par les acteurs impliqués dans cette action, une démarche « d'aller vers » pour toucher les publics inconnus
- Utilisation des outils numériques pour résoudre les problèmes de mobilité et pallier l'absence d'acteurs de proximité

ACTION 16 : PREVENIR LES INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 93

***(abus de confiance, escroqueries, vols et usage de cartes de crédit) COMMISES AU
DETRIMENT DES PERSONNES AGEES***

CONSTAT :

Les infractions économiques et financières constituées d'abus de confiance et d'escroqueries commises au préjudice de particuliers étaient en forte progression en 2021 (de 198 à 262 faits soit + 32,32%) avant de connaître une légère diminution en 2022 (de 262 faits à 253 soit – 3,44%) soit un maintien à un niveau élevé.

Au-delà des modes opératoires classiques des malfaiteurs se présentant sous une fausse qualité (policier, technicien du gaz ou de l'eau ou parent éloigné), l'évolution des dernières années fait apparaître des actes commis à l'aide d'internet.

Les victimes peu rompues à l'utilisation des outils numériques sont souvent des personnes âgées mais également les personnes ne maîtrisant pas ces technologies dont la crédulité est abusée.

OBJECTIF :

Donner à ces publics les moyens de déjouer les démarches frauduleuses dont ils sont la cible.

CONTENU :

- ⇒ Dresser l'état des lieux de la victimologie
- ⇒ Recenser les actions conduites
- ⇒ Identifier les actions à mener (acteurs, publics, financements)
- ⇒ Mise en place des actions identifiées : actions de sensibilisation

EVALUATION :

- Nombre d'actions menées
- Nombre de personnes touchées
- Nombre de plaintes enregistrées

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 94

**4.3. *Axe 3 : Renforcer la sécurité et la tranquillité
publique***

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 95

ACTION 17 : METTRE EN PLACE UNE POLICE MUNICIPALE DE PROXIMITE

CONSTAT :

La mise en place d'une police municipale de proximité apparaît comme une meilleure réponse aux attentes des administrés très touchés par les atteintes à la sécurité et à la tranquillité dans leur quotidien : violences verbales, comportements incivils sur la voie publique et dans l'habitat.

CONTENU :

Une police municipale de proximité est un concept global dépassant la simple notion d'flotage. Elle réalise, en interne, un continuum de sécurité intégrant :

- La réactivité aux demandes d'intervention
- Le contact avec les habitants à la faveur des patrouilles
- **La résolution des problèmes**

La réponse la plus rapide possible aux demandes d'intervention est l'exigence première des habitants. Pour y répondre, la Police Municipale doit assurer la meilleure réactivité possible. En rapprochant la réponse de la demande, c'est le premier volet d'une réelle proximité.

Les contacts avec la population se font également à la faveur des patrouilles qui devront être organisées pour les favoriser.

Enfin, la solution au problème rencontré par le citoyen ne peut pas forcément être apportée sur-le-champ. Elle nécessite assez souvent le recours à d'autres acteurs que la Police Municipale. C'est à ce niveau qu'intervient la nécessité pour les agents de s'inscrire dans une démarche de résolution des problèmes et d'un partenariat avec les autres acteurs de la prévention et de la sécurité, au premier rang desquels la Police Nationale et les services municipaux concernés par les thématiques.

LES MODES OPERATOIRES

La mise en place de la police municipale de proximité doit s'accompagner de modes opératoires spécifiques portant particulièrement sur :

- La nomination de référents identifiés auxquels la population peut s'adresser
- L'intensification des patrouilles pédestres et portées répondant aux objectifs de visibilité et de réactivité basée sur un planning établi à partir de

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 96

- l'exploitation des problèmes identifiés et des informations provenant des contacts avec la population pour assurer l'objectif de résolution des problèmes
- l'analyse quotidienne des atteintes à la sécurité et à la tranquillité publiques constatées et des événements à venir
- l'organisation du moment « appel-intervention » pour optimiser la réactivité
- l'organisation du continuum de proximité avec les agents du service médiation

SUIVI ET EVALUATION :

- Elaboration d'un tableau de bord journalier composé des items pertinents pour être en capacité de suivre l'avancée du projet.

Ce document servira à établir un bilan hebdomadaire qui sera communiqué et commenté à l'autorité municipale par le chef de service.

- Rapport annuel d'activité comprenant, outre les éléments statistiques habituels, une partie analytique et une partie prospective.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 97

ACTION 18 : ACTUALISER LA CONVENTION DE COORDINATION POLICE NATIONALE - POLICE MUNICIPALE

Les changements qui seront apportés à l'organisation et au fonctionnement de la Police Municipale impliquent une actualisation de la Convention de Coordination signée au mois d'avril 2022.

ACTION 19 : DEVELOPPER LE DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

CONSTAT :

La vidéoprotection s'est confirmé comme un outil de lutte efficace contre l'insécurité grâce à son rôle dissuasif, à la rapidité d'intervention qu'elle facilite en cas d'événement et aux éléments de preuve qu'elle apporte aux services d'enquête et qui sont produits devant les tribunaux. Elle est également un élément important en matière d'assistance aux personnes en difficulté et pour la gestion d'événements tels que les incendies, les accidents de la circulation ou les catastrophes naturelles. Enfin, elle joue un rôle essentiel pour la sécurité des équipages d'intervention en assurant la visualisation des lieux et du déroulement des interventions.

Le dispositif actuellement en place, sous-dimensionné, ne répond pas aux besoins et ne joue pas le rôle attendu d'une vidéoprotection dans la prévention de la délinquance.

OBJECTIF :

L'objectif est de doter la commune d'un dispositif de vidéoprotection performant.

CONTENU :

➤ Le déploiement du dispositif sur 3 ans

- Aux 39 caméras urbaines existantes, seront ajoutées **45 caméras** portant le nombre total à 84 caméras
- Installation de caméras pour protéger les écoles : 32 écoles représentant plus ou moins 40 caméras
- Intégration d'un logiciel d'analyse et d'alerte dans le système d'exploitation du Centre Superviseur Urbain

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 98

Ce dispositif d'Intelligence Artificielle permet à l'opérateur d'être alerté sur des scénarios prédéfinis : comportements suspects, regroupement de personnes de type perturbateurs, abandons de colis ou d'encombrants sur la voie publique.

Il optimise ainsi la fonction de l'opérateur.

➤ Reformatage du Centre Superviseur Urbain

L'audit de la Police Municipale qui a été réalisé a montré la sous-exploitation du CSU.

Plusieurs mesures seront mises en place qui s'intégreront dans le projet de déploiement du dispositif général : intégration du CSU à la Police Municipale, organisation du poste chef de CSU pour une meilleure réactivité sur le temps et la pertinence de l'intervention déclenchée, élaboration d'un règlement intérieur permettant de mettre le CSU en conformité avec la réglementation.

EVALUATION :

Pour chaque secteur vidéo surveillé, des outils statistiques seront mis en place pour évaluer :

- Nombre d'évènements signalés par les caméras sur chaque périmètre
- Evolution des faits de délinquance de proximité
- Evolution des troubles à la tranquillité publique (rassemblements perturbateurs, nuisances sonores)
- Nombre de réquisitions de la Police Nationale
- Nombre d'interpellations réalisées sur alerte du CSU
- Nombre d'affaires élucidées par la Police Nationale suite à l'utilisation des enregistrements
- Etat mensuel présenté en Groupe de Travail Tranquillité publique - dissuasion et implication de la population

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 99

ACTION 20 : ELABORER UN TABLEAU DE BORD DE LA DELINQUANCE

CONSTAT :

La lutte contre la délinquance est du domaine premier de la Police Nationale qu'elle réalise par différents modes opératoires qui sont de sa compétence exclusive.

A ces côtés, dans une démarche de complémentarité codifiée dans la Convention de coordination établie entre les deux parties, intervient la Police Municipale

OBJECTIF :

Se doter d'un outil partagé pour optimiser la prévention de la délinquance sur l'espace public par une connaissance affinée de la délinquance enregistrée

CONTENU :

1. Définir les items du tableau de bord. Ce peuvent être les infractions des Indicateurs de Pilotage des Services et les infractions à la législation sur les stupéfiants
2. Etablir une cartographie à quinzaine de ces items
 - Communication des données par la Police Nationale à la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité
 - Etablissement d'une cartographie par cette dernière
 - Retour de la cartographie réalisée à la Police Nationale
 - Communication de la cartographie à la Police Municipale (brigades, CSU)

La mission première de la Police Municipale est de répondre aux attentes des administrés par une police municipale de proximité telle que définie supra.

Cependant, par sa présence sur le terrain et par les contacts qu'elle entretient avec les administrés, elle constitue une force d'appoint à utiliser dans la lutte contre la délinquance.

En outre, le Centre de Superviseur Urbain reconfiguré sera, lui aussi, un instrument utile contribuant à rendre plus performante la lutte contre la délinquance

EVALUATION : Evolution des items retenus

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 100

ACTION 21 : ELABORER DES SCHEMAS DE TRANQUILLITE PUBLIQUE

OBJECTIF :

Préconisés par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (Mesure 25), ces schémas ont pour objet de coordonner les dispositifs humains présents sur le territoire concerné (Police Nationale, Police municipale, médiateurs, éducateurs de rue, personnel de proximité des bailleurs) avec les dispositifs techniques de prévention situationnelle afin de mener des actions de sécurisation.

CONTENU :

Sur un territoire identifié comme connaissant des problèmes de tranquillité publique :

- Réalisation d'un diagnostic territorial : état des lieux, identification des problématiques, préconisations
- Elaboration d'un plan d'actions précisant le rôle de chaque intervenant dans un continuum coordonné
- Evaluation : définition de critères d'activité (moyen mis en œuvre) et de critères d'impact permettant d'apprécier l'évolution de la situation

Les habitants seront associés à ces travaux conformément aux mesures 22 et 25 de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.

EVALUATION :

- Nombre de schémas élaborés
- Evolution de la situation sur chacun des territoires concernés

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 101

ACTION 22 : ELABORER UNE CHARTE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

CONSTAT :

Tout citoyen aspire à la sécurité et à la tranquillité sur l'espace public mais aussi dans son logement. Dans cette sphère privée que le citoyen considère comme un espace par définition protégé, toute atteinte à la quiétude attendue est très mal vécue. Elle peut même engendrer des réactions engendrant une spirale d'agressivité qui ne fera qu'amplifier le désordre.

Eléments fondamentaux du vivre ensemble, la sécurité et la tranquillité sont régulièrement remises en cause par des comportements perturbateurs que l'on qualifie d'incivilités ou de troubles du voisinage.

Il convient donc d'améliorer le bien vivre ensemble.

La participation des habitants à cette démarche est d'autant plus essentielle qu'étant au cœur de la problématique, ils en connaissent parfaitement tous les composants.

➤ Cette action est une illustration de la mise en pratique de la Mesure 25 de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance.

OBJECTIF :

Se doter d'un outil partagé, acteurs du CLSPD, habitants, pour améliorer le vivre ensemble

CONTENU :

3. Définir le territoire

4. Procéder à un diagnostic partagé réunissant les bailleurs, les représentants des habitants, les services de la commune concernés, la Police Nationale, la Police Municipale, le service médiation

➤ Sur les atteintes au bien vivre ensemble, le diagnostic identifiera :

- la nature des atteintes à la tranquillité et au bien vivre, leur fréquence et leur temporalité (nuit, jour, été, hiver)
- les secteurs d'habitat touchés
- les bailleurs concernés

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 102

- Sur les dispositifs mis en place, le diagnostic rappellera l'existant
- Sur l'évaluation de l'évolution, le diagnostic prévoiera un tableau de bord de suivi

5. Elaboration de la charte

Afin de ne pas apparaître seulement comme une compilation d'injonctions, la charte sera opportunément agrémentée d'illustrations à l'élaboration desquels pourront travailler des jeunes et/ou des locataires.

Pourra être étudiée également l'élaboration d'un clip ou d'un film, dynamique qui permettra de renforcer l'adhésion aux dispositions de la charte.

6. Travail sur le respect : jeunes (établissements scolaires, structures culturelles, sportives) adultes.

La notion de respect est essentielle dans la vie de la cité. Elle l'est particulièrement dans le cadre du vivre ensemble où n'existe pas la notion de hiérarchie (tous les citoyen(ne)s sont égaux (ales), élément sur lequel le respect est, pour une grande part, fondé.

Toutes les structures existantes sur la commune pouvant constituer une ressource sur ce thème seront associées à la démarche.

Le traitement de ce thème s'inscrira dans la forme de la charte prévue au point 2.

7. Présentation et signature officielle

EVALUATION :

- Analyse quantitative et qualitative de la situation dans le secteur considéré

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 103

ACTION 23 : METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

CONSTAT

Certains secteurs de la commune sont touchés par une délinquance dite de voie publique qui touche le citoyen dans sa vie quotidienne. Des dispositifs pour lutter contre cette forme de délinquance ont été mis en place (patrouilles ciblées de la Police Nationale et de la Police Municipale renforcées dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances, développement de la vidéoprotection) qui ont montré une efficacité certaine pour ce qui concerne en particulier les cambriolages. Néanmoins cette forme de délinquance reste prégnante et des infractions comme les dégradations progressent régulièrement.

Ces actions seront poursuivies mais il est opportun de les compléter pour réduire ces atteintes aux biens dans la durée.

Le dispositif de participation citoyenne constitue un mode d'action spécifique propre à contribuer à réaliser cet objectif.

MODE OPERATOIRE

Il est défini par deux circulaires du Ministre de l'Intérieur, l'une du 22 juin 2011, l'autre du 30 avril 2019.

L'objectif est de **promouvoir des solidarités de voisinage** en faisant participer les citoyens eux-mêmes à la prévention de ces manifestations d'insécurité en mettant en place un réseau d'information et d'alerte encadré par un protocole.

Ce dispositif permet de faire passer les citoyens du rang de « demandeur » à celui « d'acteur ». Il s'agit une démarche véritablement citoyenne.

CONTENU :

Le dispositif sera mis en place sur des secteurs déterminés, exposés par leur configuration, aux formes de délinquance évoquées.

Des personnes référentes seront choisies parmi les habitants volontaires. Elles seront sensibilisées en vue de l'accomplissement **d'actes élémentaires de prévention, d'une posture de vigilance** accrue à l'égard des comportements et événements suspects et de **l'acquisition du réflexe de signalement** aux autorités compétentes de tout fait anormal.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 104

Les habitants référents ont des correspondants (Police Nationale, Police Municipale) qu'ils peuvent solliciter dans le cadre d'un mode opératoire précis selon qu'il s'agit d'une situation nécessitant une réponse immédiate ou d'une information pouvant être exploitée en temps différé.

Un **protocole** signé par le préfet et le maire fixe les modalités de fonctionnement retenues, le mode de suivi, d'évaluation et de contrôle.

Les étapes de la mise en œuvre sont les suivantes :

- réunion d'information par la Police Nationale pour les élus, puis les habitants
- détermination des périmètres où le dispositif peut être mis en place de façon pertinente (zones d'habitat pavillonnaire)
- désignation de **citoyens référents**
- réunions d'information des référents pour leur fixer très précisément le contenu et les contours de leur action. Les référents n'ont aucune mission d'intervention ; ce sont des alerteurs. En retour, ils peuvent également, au vu des informations communiquées par les forces de sécurité, prodiguer des conseils de prévention à leur voisinage
- définition des modes d'alerte des forces de sécurité par les référents
- définition des modes de diffusion de l'information par les forces de sécurité
- établissement du protocole

Périodiquement, une information sur l'évolution de la situation sera diffusée aux parties prenantes afin de maintenir leur mobilisation.

INDICATEURS D'EVALUATION

- Evolution des actes d'insécurité sur le secteur d'application
- Nombre de demandes exprimées par les citoyens volontaires
- Typologie des demandes

A noter qu'une signalétique spécifique « Participation citoyenne » qui est gratuite est disponible (contrairement à la signalétique « Voisins vigilants » qui est payante et n'est pas reconnue comme engageant les forces de sécurité de l'Etat)

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 105

4.4. Axe 4 : Prévenir la radicalisation

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 106

ACTION 24 : ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PERSONNELS MUNICIPAUX ET DES MEMBRES DU CLSPDR

CONSTAT :

La radicalisation d'une partie de la société qui s'est traduite, au niveau le plus grave, par des attentats terroristes dont les derniers en date qui se sont produit le 13 octobre 2023 au sein d'un groupe scolaire à Arras et au cours duquel un professeur de lettres a été mortellement frappé de coups de couteau par un ancien élève et, celui survenu le 3 décembre, à Paris au cours duquel un touriste allemand a été mortellement poignardé dans un secteur touristique, sont venus rappeler l'actualité de la menace.

Pour faire face à cette menace endogène qui circule à bas bruit, il convient que la population soit informée pour être vigilante.

Pour cela, les personnels municipaux, comme ceux des membres du CLSPDR, confrontés au quotidien dans leur pratique professionnelle à des comportements qui les interrogent ou qui leur posent problème et qui pourraient relever d'un processus de radicalisation, ont besoin d'éléments d'information pour avoir une lecture objectivée de ces situations et de conseils sur la conduite à tenir.

Cette sensibilisation doit être régulièrement renouvelée afin, d'une part, de maintenir la motivation des personnels et, d'autre part, de leur donner des informations actualisées.

OBJECTIFS

Donner à ces personnels :

- les clés de lecture leur permettant d'objectiver les situations
- les conseils sur la conduite à tenir

CONTENU

Sessions d'une journée portant sur les points suivants :

- Le concept de radicalisation
- Les signaux de basculement vers la radicalisation
- Le processus de radicalisation
- Les process de désengagement
- Le rôle des réseaux sociaux
- La conduite à tenir

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 107

Ce socle sera complété par l'application des priorités nationales dont les dernières en date sont la lutte contre les atteintes aux principes républicains et la lutte contre la déscolarisation.

Public concerné : personnels municipaux et ceux des partenaires en contact avec le public

EVALUATION : Nombre de personnes sensibilisées

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 108

5. LA GOUVERNANCE ET LE MODE OPERATOIRE

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 109

5.1. La gouvernance

Elle repose sur le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (C.L.S.P.D.R.)** présidé par le Maire et qui associe, outre les élus, la préfecture des Yvelines, le Parquet près le tribunal judiciaire de Versailles, le Conseil départemental, mais aussi la Direction des services départementaux de l'Education nationale, les forces de l'ordre, la Communauté Urbaine, et l'ensemble des acteurs locaux impliqués.

Celui-ci se réunit dans deux configurations :

- ☛ Le conseil plénier du C.L.S.P.D.R

Réuni une fois par an en février de chaque année, il permet de disposer de toutes les données de bilan de l'année écoulée, de dresser le constat des actions conduites dans le cadre des groupes de travail mis en place, de connaître les évolutions de la délinquance, les grandes lignes de la politique pénale du Parquet, la situation dans les écoles et les établissements du second degré.

Il fixe également les objectifs et les actions considérées comme prioritaires pour l'année à venir

- ☛ Le conseil restreint du C.L.S.P.D.R

C'est la véritable instance de pilotage de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Il se réunit début juillet de chaque année pour entendre le rapport des travaux conduits, les résultats du premier semestre et ajuster si nécessaire les orientations pour le second semestre.

Contrairement au conseil plénier plus solennel et qui est souvent une instance de « constats », le conseil restreint a une « dynamique » tenant au nombre réduit et à la qualité décisionnaire de ses membres mais aussi à sa capacité à décider, arbitrer, orienter et ajuster les travaux à conduire.

La composition du C.L.S.P.D.R. plénier et du conseil restreint a été ajustée par arrêté municipal.

La participation au C.L.S.P.D.R. du coordonnateur du CISP de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise permettra de faire le lien entre les deux instances.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 110

5.2. Le mode opératoire

C'est la cheville ouvrière du dispositif, celle sur laquelle repose la déclinaison du plan d'actions dont l'objet principal reste la réduction dans la durée, de la délinquance constatée.

Le mode opératoire s'adosse à :

- la mise en place de groupes de travail par thématiques,
- la création d'un groupe dédié au traitement et au suivi de situations individuelles,
- la constitution d'un comité de pilotage propre à la commune de Mantes-la-Jolie,
- la coordination du C.L.S.P.D.R, assurée par le Chef du Service Prévention-Sécurité de la Ville

5.2.1. Mise en place de 3 groupes de travail thématiques

5.2.1.1. Groupe de travail « prévention-éducation-parentalité-citoyenneté »

Ce groupe traitera la partie du plan d'actions dédiée à la prévention de la délinquance et à la prévention de la récidive des mineurs et jeunes majeurs

- Fréquence des réunions : trimestre
- Composition :
 - Pilotage : Chef du service Prévention-Sécurité, coordonnateur du C.L.S.P.D.R.
 - Membres permanents :
 - Représentant de la DASEN
 - Délégué du préfet pour les quartiers en politique de la Ville
 - Deux IEN
 - Chefs d'établissement scolaire du second degré
 - Service de prévention spécialisée
 - Coordonnateur PRE
 - Mission locale

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 111

<ul style="list-style-type: none"> - Représentant du Conseil départemental - PJJ - SPIP - Délégué territorial de l'ARS - Représentant du réseau local de santé - CCAS - Responsable de la Mission Politique de la Ville - Représentants des services municipaux concernés (jeunesse, sports, culture - Coordonnateur du CISPDR de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise - Représentant de la Police Nationale - Représentant de la CAF - Représentant du REAAP • Ce groupe de travail pourra autant que de besoin et selon l'ordre du jour, être ouvert à tout autre partenaire œuvrant en ces domaines <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Objectifs</u> : • Traiter via les actions du plan d'actions dont il a la charge, la population des plus jeunes et leurs familles chaque fois qu'une mesure, un dispositif en permet la prise en compte et le suivi <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Budgets mobilisables</u> : • Budgets de droit commun de chaque partenaire • Budget de droit commun des différents ministères concernés • Budget de la Communauté Urbaine étant rappelé que la collectivité finance les projets portés par les associations et non ceux portés par les communes <ul style="list-style-type: none"> • Budget du Conseil départemental • Budgets de la Région • Crédits de la branche famille gérés par la CAF (Parentalité - Fonds publics et territoires) • Crédits de la politique de la ville • Crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation • Crédits MILDECA ○ <u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u> :
--

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 112

- Evolution du nombre de mineurs mis en cause (données Police Nationale)
- Evolution des indicateurs scolaires pour le premier degré et par établissement du second degré (incidents, absentéisme, exclusions temporaires, conseils de discipline et exclusions définitives)
- Nombre de signalements pour harcèlement, atteintes aux valeurs de la République et/ou radicalisation
 - Nombre de chantiers éducatifs
 - Nombre de rappels à l'ordre
- Nombre de personnes et nombre de mesures suivis par la PJJ et le SPIP pour les mineurs et jeunes majeurs

5.2.1.2. Groupe de travail « violences faites aux femmes, violences intrafamiliales, atteintes aux personnes vulnérables et aide aux victimes.

Ce groupe de travail traitera la partie du plan d'actions consacrée à cette thématique.

- Fréquence des réunions : trimestre
- Composition :
- Pilotage : Chef du service Prévention-Sécurité, coordonnateur du C.L.S.P.D.R. en lien avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- Membres permanents :
 - Représentant du Parquet près le tribunal judiciaire de Versailles
 - Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
 - Délégué du préfet pour les quartiers en politique de la ville
 - Représentant de la Police Nationale (groupe de protection des familles)
 - Représentant du Conseil départemental (Aide sociale à l'enfance – CRIP)
 - Intervenante sociale au Commissariat (poste porté par le CCAS)
 - Directrice du CIDFF
 - Représentant de France Victimes 78
 - Représentant du CHRS

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 113

<ul style="list-style-type: none"> - Représentant de services de urgences de l'hôpital de Mantes-la-Jolie - Structures en charge de l'accueil et de l'hébergement temporaire - Coordonnateur du CISPD de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine & Oise <ul style="list-style-type: none"> • Ce groupe pourra être élargi à tout autre partenaire en fonction de l'ordre du jour. <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Objectifs:</u> • Mettre en œuvre les actions prévues par la stratégie territoriale pour cette thématique avec trois volets : identification (notamment celle des personnes invisibles) - accompagnement et suivi <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Budgets mobilisables :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Budgets de droit commun de chaque partenaire • Budget de droit commun des différents ministères concernés • Crédits de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité • Budget de la Communauté Urbaine étant rappelé que la collectivité finance les projets portés par les associations et non ceux portés par les communes <ul style="list-style-type: none"> • Budget du Conseil départemental • Budgets de la Région • Crédits de la politique de la ville • Crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation • Crédits MILDECA (pour les auteurs dépendants) ○ <u>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des violences physiques non crapuleuses, des violences intrafamiliales et des violences conjugales enregistrées par la Police nationale • Nombre de dossiers ouverts par l'intervenante sociale au commissariat • Nombre de personnes accompagnées par le CIDFF • Nombre de Mantais accueillis au Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire • Nombre de majeurs suivis par le SPIP dont ceux suivis pour violences intrafamiliales
--

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 114

5.2.1.3. Groupe de travail « Tranquillité publique - dissuasion et implication de la population

Ce groupe de travail, plus axé sur les questions de sécurité dans l'espace public, l'habitat et les transports mais aussi sur la relation entre Police nationale et Police municipale et la liaison aux citoyens confrontés aux incivilités et actes de délinquance aura à mettre en oeuvre la partie du plan d'actions consacrée à cette thématique.

- Fréquence des réunions : trimestre
- Composition :
- Pilotage : Chef du service Prévention-Sécurité, coordonnateur du C.L.S.P.D.R. en lien avec le chef de la circonscription d'agglomération de sécurité publique de Mantes-la-Jolie
- Membres permanents :
 - Chef de la circonscription d'agglomération de sécurité publique de Mantes-la-Jolie
 - Directeur de cabinet de monsieur le Maire
 - Directeur Tranquillité et Sécurité Publique de la Ville de Mantes-la-Jolie (dès sa prise de fonction)
 - Chef du service de Police municipale
 - Responsable du centre superviseur urbain de vidéoprotection
 - Représentants des bailleurs sociaux
 - Représentant du SDIS
 - Représentants des transporteurs
 - Référent SNCF
 - Représentant de la Police de l'environnement
- Ce groupe pourra être élargi à tout autre partenaire en fonction de l'ordre du jour.
- Objectifs et plan d'actions :
- Fluidifier les échanges et l'accès aux données, déployer la cartographie de cette délinquance pour mieux la traiter en mettant en réseau les moyens humains et les moyens techniques

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 115

-
- Budgets mobilisables :
 - Budgets de droit commun de chaque partenaire
 - Budget de droit commun des différents ministères concernés
 - Budgets de la Région
 - Crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- Indicateurs de suivi et d'évaluation :
 - Total des atteintes aux biens et des indicateurs de pilotage des services (Police nationale)
 - Détail des indicateurs de pilotage des services et cartographie des principaux items
 - Incivilités, troubles de voisinage et troubles à l'ordre public relevés par la Police municipale
 - Nombre de réquisitions d'images au CSU
 - Incidents relevés par les bailleurs
 - Incidents relevés par les transporteurs
 - Actes recensés par la SNCF
- **Le volet relatif à la radicalisation** fera l'objet d'un traitement spécifique au niveau du cabinet du Maire en lien avec le Groupe d'Evaluation Départemental (GED) et la CPRAF de la préfecture des Yvelines (cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles)
- Une sensibilisation à la prévention de la radicalisation et à la reconnaissance des signaux faibles sera réalisée à l'attention des personnels municipaux au contact avec la population.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 116

5.2.2. Création d'un groupe dédié au traitement et au suivi des situations individuelles.

Ce groupe constitue la colonne vertébrale du dispositif de prévention.

Il s'adosse à l'article 1 de la loi du 5 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (dispositions reprises à l'article L132-5 du code de la sécurité intérieure).

Il permet aux partenaires du CLSPDR d'échanger des informations confidentielles (et non des informations à caractère secret) afin d'identifier puis de suivre et d'accompagner les situations de mineurs, jeunes majeurs et leur famille lorsque le comportement de ceux-ci est susceptible de porter préjudice à eux-mêmes ou à autrui, ou de constituer un risque de basculement dans la délinquance ou un risque de récidive.

La mise en place de ce groupe s'inscrit dans le droit fil des orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, et en particulier de ses mesures n°1, 2, 6, 9, 10 et n°36.

Les travaux seront encadrés par une charte de déontologie signée de tous les participants qui sera élaborée sur le modèle de la charte-type nationale diffusée en juillet 2014 par le SG-CIPDR² après validation par le Conseil Supérieur du Travail Social.

Cette charte vaudra règlement intérieur de ce groupe de travail.

- Fréquence des réunions : chaque six à huit semaines
- Composition :
- Pilotage : Chef du service Prévention-Sécurité, coordonnateur du C.L.S.P.D.R., sous la supervision de la procureure de la République ou de son représentant
- Membres permanents :
 - Deux IEN
 - Chefs d'établissements scolaires du second degré
 - Chef de la circonscription d'agglomération de sécurité publique de Mantes-la-Jolie
 - Directeur Tranquillité et Sécurité Publique de la Ville de Mantes-la-Jolie (dès sa prise de fonction) ou Chef du service de Police municipale

² Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 117

	<ul style="list-style-type: none"> - Service de prévention spécialisée (Ifep) - Coordonnateur PRE - Mission locale - Représentant du Conseil départemental - PJJ - SPIP - CCAS <ul style="list-style-type: none"> • Les membres permanents pourront solliciter la présence de personnalités qualifiées lorsque leur témoignage sera de nature à favoriser la compréhension d'une situation. <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Objectifs et plan d'actions</u> : • Réduire autant que possible la part des mineurs et jeunes majeurs dans la délinquance et le risque de basculement dans la délinquance ou la récidive. <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Budgets mobilisables</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Budgets de droit commun des partenaires • Budgets à examiner au cas le cas en fonction de chaque situation ○ <u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de situations abordées et suivies dans le cadre de ce groupe • Nombre de situations accompagnées ayant évolué favorablement • Bilan anonymisé réalisé chaque année pour la réunion du CLSPD plénier
--	---

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 118

• 5.2.3. Constitution d'un comité de pilotage prévention et sécurité (COPIL) interne Mairie

La politique municipale de sécurité et de prévention de la délinquance nécessite d'être ajustée en interne de manière régulière.

Pour ce faire, est créé un COPIL prévention-sécurité se réunissant au trimestre et avant chaque réunion du C.L.S.P.D.

Il est composé autour du Maire, du directeur de cabinet, de la directrice générale des services, du chef du service prévention-sécurité et du Directeur de la sécurité et de la tranquillité publique une fois ce dernier recruté et associera si nécessaire, les autres directions ou services concernés.

5.2.4. Coordination

La coordination du C.L.S.P.D.R. et de la stratégie territoriale, comme la préparation et l'animation des groupes de travail, sont assurées par le **Chef du service prévention-sécurité** qui sera rattaché à la nouvelle direction sécurité et tranquillité publique de la Ville de Mantes-la-Jolie.

Il aura la charge de préparer les travaux et dossiers des groupes de travail et des réunions du CLSPD, mais aussi d'assurer, entre les réunions, le lien avec les partenaires institutionnels et locaux.

Il assurera également la veille législative et réglementaire dans les domaines relevant de la présente Stratégie.

5.3. Dispositifs spécifiques en lien avec le Parquet de Versailles

5.3.1. L'utilisation du rappel à l'ordre et de la mesure de transaction municipale

Les modalités de la mise en place de la mesure de rappel à l'ordre et de la transaction municipale sont prévues à l'Action 6 de la présente Stratégie.

C'est une action qui est placée sous le pilotage du Parquet en lien avec le maire de Mantes-La-Jolie.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 119

5.3.2. L'activation si nécessaire d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)

A la main de la procureure de la République, le Groupe Local de Traitement de la Délinquance permet, pour un temps donné, de placer un territoire bien déterminé sous le contrôle du Parquet et d'apporter à tout fait délictueux commis, une réponse judiciaire.

En cas de besoin, un G.L.T.D. pourra être activé à l'initiative de la procureure de la République.

6. LA COMMUNICATION

Elle est essentielle pour que l'ensemble des élus municipaux, les chefs de service mais aussi les partenaires locaux et la population connaissent les grandes lignes de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et d'un retour sur les travaux conduits.

6.1. Communication interne en Mairie de Mantes-la-Jolie

Il conviendra :

- D'informer le bureau et le conseil municipal des objectifs poursuivis et du plan d'actions retenu.
- De présenter également la stratégie territoriale aux directeurs et chefs de service
- De rendre compte de l'avancée des travaux et des résultats obtenus

6.2. Communication externe

Celle-ci reposera sur :

- Un point presse assuré par monsieur le maire, monsieur le préfet ou monsieur le sous-préfet, et madame la procureure de la République à l'issue de la réunion annuelle du CLSPD plénier.
- L'utilisation du magazine municipal et/ou du site web de la Ville au trimestre ou au semestre pour mettre en valeur les actions conduites autour d'une thématique particulière (après validation préalable du contenu en lien avec la préfecture et le parquet).
- Des réunions d'informations dans les quartiers, à l'attention de la population, dans les centres de vie sociale par exemple.

	Audit organisationnel et fonctionnel de la Police Municipale	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 120

•

6.3. Communication de crise

En cas de crise ou d'évènement majeur, une seule communication sera mise en place, celle qu'assureront de manière concertée le préfet ou son représentant, la procureure de la République et le maire.

7. ÉVALUATION

L'évaluation de la Stratégie territoriale sera assurée à partir des indicateurs de suivi prévus pour chaque action. Tous les trimestres, un point sera fait par les groupes de travail.

Le Conseil restreint suit régulièrement les travaux des groupes de travail

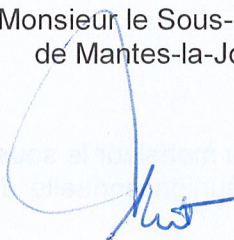
Un bilan des actions conduites sera par ailleurs présenté chaque année en conseil plénier du CLSPDR et un bilan général sera réalisé à l'échéance des trois années de mise en œuvre.

8. DUREE ET SIGNATURES

La présente stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation de la Ville de Mantes-la-Jolie est signée pour une période calendaire de trois ans (2024-2026).

Fait à Mantes-la-Jolie, le lundi 05 février 2024

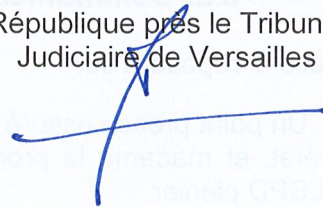
Monsieur le Sous-Préfet
de Mantes-la-Jolie



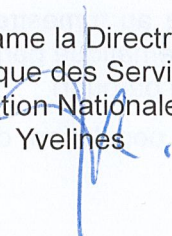
Monsieur le Maire
de Mantes-la-Jolie



Madame la Procureure de la
République près le Tribunal
Judiciaire de Versailles



Madame la Directrice
académique des Services de
l'Education Nationale des
Yvelines



Madame le Président de la
Communauté Urbaine de
Grand Paris Seine & Oise

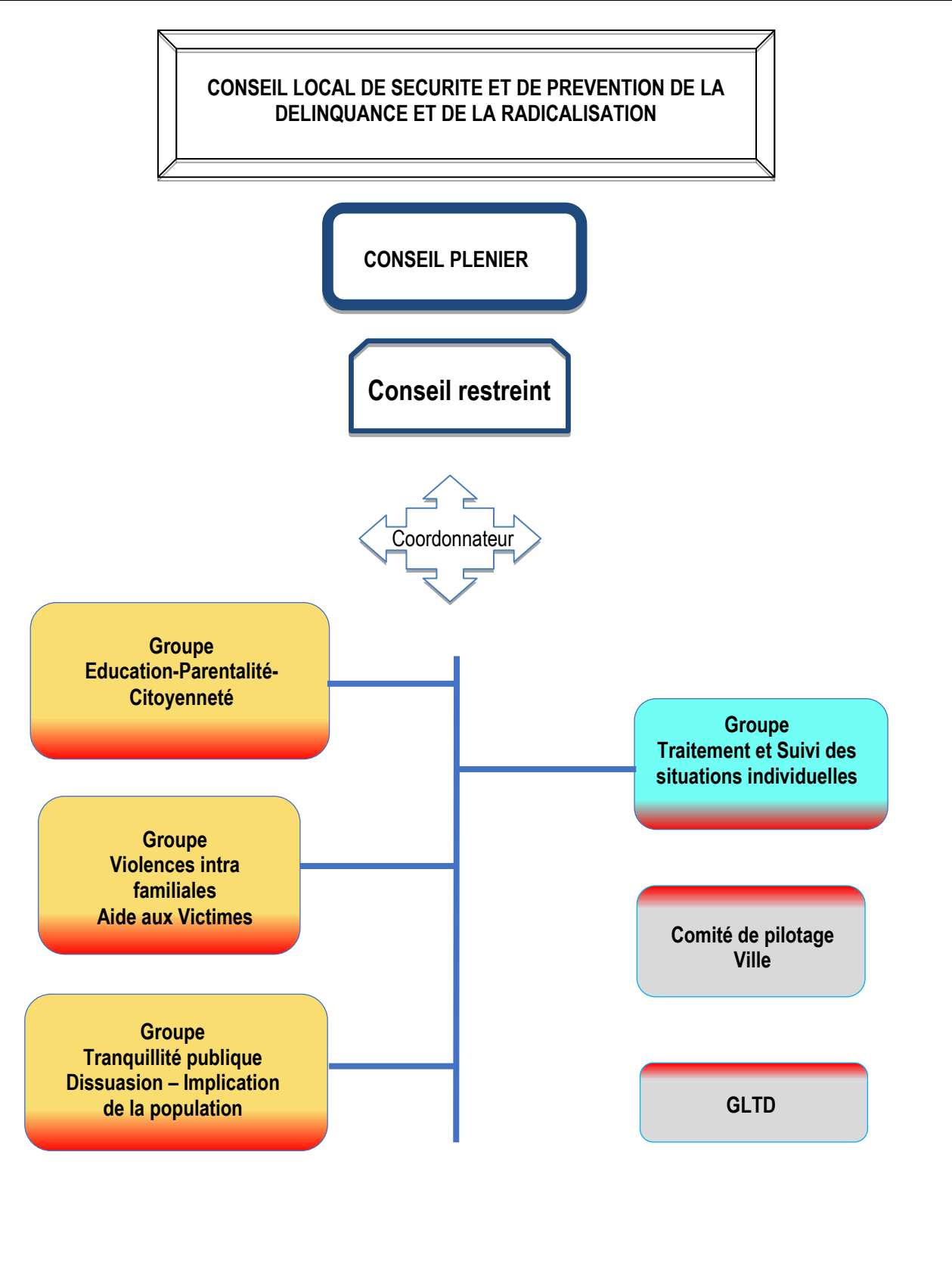
Monsieur le Président du
Conseil départemental des
Yvelines

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 121

9. ANNEXES

- **Organigramme du CLSPD**
- **Charte de déontologie pour l'échange d'informations à caractère confidentiel**

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 122



	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 123

CHARTE DE DEONTOLOGIE

pour l'échange d'informations à caractère confidentiel dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de Mantes – La -Jolie

Article 1 : Cadre juridique

Aux termes de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L132-5 du code de la sécurité intérieure) : « Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique ».

Selon l'article D 132-7 du code de la sécurité intérieure, « Il (le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et des organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ».

L'échange d'informations effectué dans les groupes à vocation territoriale ou thématique s'inscrit dans le cadre des attributions du maire en matière de prévention de la délinquance prévue par les articles L 132-1 à L 132-4 du code de la sécurité intérieure et de celles du Procureur de la République - qui aux termes de l'article 7 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article 39-2 du C.P.P) veille à la prévention des infractions à la loi pénale et coordonne dans le ressort du T.G.I. la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire.

Article 2 : Composition des groupes thématiques

Les groupes de travail sont constitués par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale ayant la compétence relative à la prévention de la délinquance en concertation avec les membres du C.L.S.P.D. ou du C.I.S.P.D concernés.

La composition de chaque groupe de travail et d'échange d'information fait l'objet d'une liste nominative. Représentant son service ou son institution, chaque personne y figurant, avec son accord, doit disposer d'une légitimité pour évoquer des situations ainsi que d'une compétence pour apporter des propositions aux problèmes exposés. La charte est signée, pour adhésion, par les institutions représentées.

A titre exceptionnel, les membres des groupes thématiques ont la faculté de convier ponctuellement des personnes ou de solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 124

Les personnes ainsi entendues, avec leur accord, acceptent de se soumettre aux règles de confidentialité édictées par la charte. Elles apportent leur point de vue sur la situation examinée, mais ne sont pas partie prenante d'une éventuelle décision.

Article 3 : Nature des informations échangées et protection de la confidentialité

Les membres des groupes thématiques sont tenus par le secret professionnel, le devoir de réserve et/ou l'obligation de discrétion inhérents à leurs professions respectives.

En vertu de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L 132-5 du code de la sécurité intérieure), l'échange porte sur « les faits et informations à caractère confidentiel », à l'exclusion des informations à caractère secret au sens de l'article 226-13 du code pénal. Ces faits et informations à caractère confidentiel échangés dans le cadre des groupes de travail ou d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique ne peuvent être communiqués à des tiers.

Il appartient à chacun des membres des groupes de travail de déterminer **en conscience**, dans les conditions, les objectifs et les limites imposées par la loi, et au cas par cas, si l'information qu'il détient peut être communiquée aux autres membres du groupe.

Il est du devoir des membres de veiller strictement à ne communiquer que des informations factuelles et sûres.

Concernant les informations afférentes à des situations personnelles ou familiales, seules sont communiquées, au cours des réunions des groupes de travail, celles qui sont strictement nécessaires à la réflexion collégiale sur la problématique, à l'évaluation de la situation et à la recherche de solutions.

Toute information non nécessaire à la compréhension ou à la résolution du problème évoqué ne doit pas être exposée.

Ces échanges peuvent porter sur des situations collectives ou individuelles, l'information confidentielle n'ayant en tout état de cause pas vocation à être diffusée en dehors du groupe.

En revanche, un partage d'informations plus précises sur une situation individuelle (éléments de l'histoire personnelle ou familiale, détails du travail social et éducatif en cours, éléments sur les éventuelles procédures judiciaires en cours mettant en cause l'intéressé, etc.) est exclu à ce niveau et ne peut s'envisager que dans le cadre de l'article 8 de la loi du 5 mars 2007 (art. L.121-6-2 du code d'action sociale et des familles) ou au sein d'autres dispositifs distincts (notamment ceux du conseil général en matière de protection de l'enfance ou de l'autorité judiciaire en matière de suivi des mineurs multirécidivants).

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 125

Article 4 : Finalité de l'échange

Cet échange permet aux membres des groupes de signaler, dans le respect de l'article 3 ci-dessus, les situations difficiles, personnelles ou familiales au regard du risque de délinquance dont ils ont connaissance et de s'assurer qu'elles sont bien prises en compte par une des institutions concernées. Si tel n'est pas le cas, il convient de rechercher le ou les acteurs les mieux à même de traiter la situation identifiée.

Si l'un des acteurs déjà saisi estime que la situation évoquée concerne également un (ou plusieurs) autre(s) acteur(s), il veille à lui (leur) transmettre les informations nécessaires à son (leurs) intervention(s). Les personnes intéressées sont informées de l'échange d'informations à caractère confidentiel les concernant.

Article 5 : Cadre de l'échange

L'échange des informations visées à l'article 3 est réalisé dans le cadre des réunions des groupes de travail à vocation territoriale ou thématique constitués au sein des C.L.S.P.D. ou des C.I.S.P.D.

Ces groupes de travail assurent le suivi et l'animation du plan local de prévention de la délinquance et, à cette fin, la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions locales de prévention de la délinquance.

L'échange d'informations confidentielles ne doit, en aucun cas, avoir lieu au cours des réunions plénières du C.L.S.P.D. ou du C.I.S.P.D.

Article 6 : Animation des travaux

Le maire ou le président de l'EPCI fait appel à un animateur pour les travaux des groupes de travail. Celui-ci est le garant du respect de la présente charte.

Il prépare les réunions et en fixe l'ordre du jour.

Les préconisations retenues par les différents partenaires peuvent faire l'objet d'un relevé de conclusions qui peut prendre la forme d'un tableau de bord.

L'animateur prend toutes les mesures de prudence et de sécurité qui s'imposent pour que les informations partagées en réunion soient inaccessibles à des tiers et soient traitées dans le cadre de l'article 9 de la présente charte.

Article 7 : Obligation des membres

Chacun des membres des groupes de travail des C.L.S.P.D. ou des C.I.S.P.D. a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.

	Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 -2026	
	Ville de Mantes-La-Jolie	Page : 126

Article 8 : Manquements aux devoirs de la charte

Tout manquement au respect de la charte entraîne de facto une exclusion des travaux du groupe.

Article 9 : Constitution de traitements de données à caractère personnel

La constitution de traitements de données à caractère personnel, permettant le suivi des actions en direction des personnes ou des familles dans le cadre des groupes de travail, est soumise aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » assurant une protection proportionnée de la vie privée et des libertés individuelles des personnes concernées au regard des finalités de ce suivi.

Ces traitements sont constitués sous la responsabilité du maire et gérés par une personne délégataire garante du respect des dispositions de la loi « Informatique et Libertés ».

A cet égard, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a adopté une délibération portant autorisation de la création de tels traitements. Cette autorisation précise les règles à suivre (données traitées, durée de conservation, etc.) auxquelles les collectivités devront se conformer si elles veulent mettre en œuvre de tels traitements (cf. délibération de la CNIL du 26 juin 2014).

Article 10 : Evaluation

Présenté de façon périodique en réunion plénière du C.L.S.P.D. ou du C.I.S.P.D., un bilan est dressé par un membre du groupe préalablement désigné. Un bilan annuel de l'application de la charte déontologique favorisant l'échange d'informations confidentielles est établi au niveau départemental et est exposé devant le Conseil départemental de prévention de la délinquance.

Les échanges d'information sont réalisés dans le respect du droit existant, de la réflexion éthique et des règles déontologiques propres à chaque profession, service ou institution, sous la responsabilité du Maire ou du président de l'EPCI compétent et sous le contrôle du Procureur de la République.